

RAPPORT D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

PROJET DE REGROUPEMENT DES ÎLES LAMÈQUE ET MISCOU EN UNE COMMUNAUTÉ RURALE



10 DSL (Cap-Bateau, Coteau Road, Haut-Lamèque, Miscou, Petite-Lamèque, Paroisse Ste-Cécile, Pigeon Hill, Paroisse Shippagan, Pointe-Alexandre et Pointe-Canot), la Ville de Lamèque et le Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël.

MARS 2017

Avis aux lecteurs

Ce document est la version finale réalisée par la Table ronde communautaire. Le rapport final présente les différents éléments du projet de création d'une communauté rurale ainsi que les différentes étapes accomplies.

Le masculin est utilisé dans le texte qu'à des fins de rédaction et ne se veut en aucun cas discriminatoire.

Remerciements

Cette étude est le fruit des efforts de la Table ronde communautaire et de ses comités afin d'examiner la possibilité de créer une communauté rurale impliquant les 10 DSL (Cap-Bateau, Coteau Road, Haut-Lamèque, Miscou, Petite-Lamèque, Paroisse Ste-Cécile, Pigeon Hill, Paroisse Shippagan, Pointe-Alexandre et Pointe-Canot), la Ville de Lamèque et le Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël. La Table ronde communautaire était composée de membres de plusieurs communautés des îles Lamèque et Miscou. Les activités des membres du comité représentent des milliers d'heures de travail bénévole, de nombreux déplacements et de nombreuses réunions. Nous désirons souligner le travail et remercier les membres pour leur travail bénévole.

Nous désirons également remercier le travail remarquable et la précieuse collaboration du Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux, de la Commission des services régionaux et de Services Nouveau-Brunswick.



Diane Carey, consultante en affaires
3664-102, rue Luce, Tracadie-Sheila, Nouveau-Brunswick, E1X 1G9
Téléphone : (506) 393-1085
Télécopieur : (506) 393-1080
Courriel : info@careyconsultants.ca
Page Internet : www.careyconsultants.ca

1.0 SOMMAIRE EXÉCUTIF

Depuis 2013, un comité de bénévoles des communautés des îles Lamèque et Miscou examine la possibilité de regrouper les 10 DSL et les deux municipalités en une communauté rurale. Ce comité en est venu à la conclusion que la structure actuelle de gouvernance locale ne correspond plus aux besoins des résidents. Après avoir évalué les différentes options, le comité juge que la meilleure option demeure le regroupement des communautés afin de devenir plus forts.

Plusieurs éléments ont apporté le comité de bénévoles à réfléchir à se regrouper ensemble et de prendre en main leur avenir. Ils sont convaincus que le statu quo n'est plus une option pour affronter les défis. Ce regroupement permettrait de doter les communautés d'une structure de gouvernance, d'avoir accès à des programmes de financement et d'investir ensemble pour offrir de meilleurs services aux citoyens. Ensemble, ils seraient la deuxième plus grande municipalité de la Péninsule acadienne.

L'encadré suivant présente les grands paramètres de ce projet :

Type de municipalité : Communauté rurale. Ce type de municipalité possède les mêmes pouvoirs et avantages qu'une municipalité (ville ou village), mais sans la responsabilité des routes des DSL.

Nom de la nouvelle communauté rurale : Les îles Lamèque et Miscou.

Limites géographiques : Comprendraient les 10 DSL (Cap-Bateau, Coteau Road, Haut-Lamèque, Miscou, Petite-Lamèque, Paroisse Ste-Cécile, Pigeon Hill, Paroisse Shippagan, Pointe-Alexandre et Pointe-Canot), la Ville de Lamèque et le Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël.

Quartiers et composition du conseil de la communauté rurale : Six quartiers sont proposés. Le conseil municipal de la communauté rurale serait composé de huit (8) conseillers et d'un (1) maire. Les conseillers seraient élus par quartier et le maire serait élu par les résidents de tous les quartiers. Tous les élus seront responsables de prendre des décisions dans l'intérêt de tous les résidents et quartiers.

Identité des communautés : Les adresses postales et civiques des maisons et le nom des communautés resteront les mêmes.

Services : Tous les services seront de la responsabilité de la communauté rurale, sauf l'entretien des routes dans les anciens DSL.

Employés : • Tous les emplois seront conservés et ils seront au service de tout le territoire, c'est-à-dire que les employés actuels des municipalités deviendraient les employés de la nouvelle communauté rurale. De plus, un agent de développement économique et touristique serait embauché.

• Les deux édifices municipaux continueront d'être utilisés.

Eau et égout : Seulement les citoyens de Lamèque qui ont le service des eaux et égout continueraient de le payer (utilisateur-payeur). Les résidents qui ne reçoivent pas ces services conserveraient leurs puits et fosses septiques. Il n'y a donc aucun changement proposé.

Sécurité publique : • Service d'incendie continuerait d'être assuré sur l'ensemble du territoire. • Maintien des trois casernes d'incendie. • Protection policière continuerait d'être assurée par la GRC.

Mesures d'urgence : Un nouveau plan de mesures d'urgence serait mis en place pour l'ensemble du territoire, ce qui veut dire que toutes les communautés seraient prises en charge par la communauté rurale en cas de catastrophe.

Aménagement et développement du territoire : Nouveau plan rural pour l'ensemble du territoire mis en place par le nouveau conseil municipal en consultation avec les résidents.

Routes : Le ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI) continuerait, à partir du District de Bathurst, à faire l'entretien en été et en hiver des routes de tous les anciens DSL aussi longtemps que la communauté rurale le trouvera bénéfique et préférable.

Arrêtés municipaux : Les arrêtés des municipalités continueraient de s'appliquer seulement dans l'ancienne ville et l'ancien village dissouts. Le nouveau conseil municipal de la communauté rurale devra adopter un plan d'aménagement rural pour les anciens DSL et pourrait aussi adopter d'autres arrêtés pour la communauté rurale selon les besoins.

Évaluation foncière : Services Nouveau-Brunswick continuerait d'assumer la responsabilité de l'évaluation des propriétés. Le fait de se retrouver dans une communauté rurale n'occasionnerait pas une augmentation de l'évaluation des propriétés.

Fonds de la taxe sur l'essence : Ensemble, plus de 450 000\$ par année pourraient être récupérés du Fonds de la taxe sur l'essence et investis dans les communautés. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a confirmé son appui et s'est engagé à injecter 280 344\$ par année dès 2018 pour le territoire des anciens DSL.

Économies prévues : En regroupant les deux administrations des municipalités et les DSL, il est estimé que des économies de plus de 140 000\$ pourraient être réalisées. Ces économies permettraient:

- L'embauche d'un agent de développement économique et touristique, avec budget d'opération.
- Un meilleur développement de la région.
- Une stratégie de développement économique et touristique pour l'ensemble du territoire.

Taxes foncières:

- DSL : Augmentation de 2 cents par année pour une période de 5 ans.
- Municipalités : Le maintien du taux actuel est proposé pour les résidents du Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël et de la Ville de Lamèque.

Le regroupement proposé vise les objectifs et retombées suivants pour la région :

- Meilleur pouvoir politique et économique pour négocier avec succès des projets avec les gouvernements provincial et fédéral. Les communautés pourront mieux combler les besoins en infrastructures, installations et équipements, par exemple, les sentiers pour marche/vélo/VTT/motoneige, parcs et terrains de jeux.
- 2e plus grande municipalité de la Péninsule acadienne
- Un plus grand appui aux organismes communautaires. Avec l'agent de développement communautaire, tous les organismes communautaires pourront compter sur l'appui de cet agent pour mieux planifier et organiser les activités sur le territoire. Par exemple, la Commission des loisirs sera étendue sur l'ensemble du territoire
- Meilleure capacité financière et viabilité de les communautés:
 - Population de près de 6 000 habitants
 - Assiette fiscale de 277 millions de dollars
 - Budget de fonctionnement de plus de 4 millions de dollars
 - Plus de 450 000\$ du fonds de la taxe sur l'essence par année
 - Maximisation de l'accès aux subventions gouvernementales disponibles
 - Potentiel d'investissement: 1 cent = 27 700 \$

- Permettrait à tous les résidents des îles Lamèque et Miscou d’avoir un droit de vote et un pouvoir décisionnel. C’est de donner aux citoyens le pouvoir d’élire leurs représentants : maire et conseillers, des gens des communautés qui connaissent les communautés et qui ont à cœur leurs intérêts.
- Conseil municipal au service de toute la communauté et avec un nombre équitable de représentants entre les anciens DSL et les anciennes municipalités
- Accès à une équipe complète de ressources humaines pour servir les communautés
- Embauche d’un agent de développement économique et touristique pour tout le territoire
- Un nouveau plan de mesures d’urgence adéquat sera mis en place
- Doter les communautés d’un plan d’aménagement du territoire qui assurerait que différents types d’aménagement futur (p. ex. résidentiel, commercial, institutionnel, récréatif et de ressources) soient établis de manière ordonnée et aux endroits appropriés afin, entre autres, de protéger les terres agricoles, les forêts, les rivières/ruisseaux, les côtes/zones côtières, les espaces verts, l’eau potable, le caractère rural et tranquille des communautés ainsi que les habitudes de vie des citoyens (p. ex. avoir des animaux, posséder une ferme, chauffer à bois)
- Réunir un bassin de population et fournir les installations et les services nécessaires pour mieux servir et attirer la population et les entreprises
- Travailler ensemble, sur un même pied d’égalité, et prendre leurs propres décisions
- Meilleure protection et gestion:
 - Eau potable
 - Érosion côtière (nouveau plan)
 - Risque des effets des changements climatiques (ex: augmentation niveau de la mer, inondation, etc.)

TABLE DES MATIÈRES

1.0	SOMMAIRE EXÉCUTIF	3
2.0	MESSAGE DE LA TABLE RONDE COMMUNAUTAIRE	8
3.0	HISTORIQUE DU PROJET.....	9
3.1	Démarches à la réalisation de l'étude de faisabilité	9
3.2	Comités.....	10
3.2.1	Table ronde communautaire	10
3.2.2	Comité technique	11
3.3.3	Comité de communication.....	11
4.0	PORTRAIT DES COMMUNAUTÉS IMPLIQUÉES.....	13
4.1	Les communautés, les identités communautaires, la fierté communautaire	13
4.2	Les liens et les intérêts communs	14
4.3	Le territoire géographique	15
4.4	Les citoyens.....	16
4.5	Les infrastructures, les installations et les équipements	17
4.6	Les actifs et les passifs (p. ex. dettes, réserves).....	18
4.7	La situation financière et fiscale des collectivités	19
4.8	Le rôle/fonction au sein de la région (les contributions des communautés)	24
5.0	LE REGROUPEMENT PROPOSÉ	25
5.1	Choix de modèle de gouvernement local.....	25
5.2	Les objectifs	25
5.3	Le modèle de gouvernement local proposé.....	28
5.4	Les limites territoriales.....	29
5.5	Le maintien et le renforcement des identités communautaires	30
5.6	Nom de la communauté rurale.....	30
5.7	Quartiers.....	31
5.8	Conseil municipal	33
5.9	Comité de citoyens.....	34
5.10	Appui aux organismes communautaires	34
5.11	Représentation au sein des organismes régionaux de prestation de services.....	34
5.12	Services offerts par la communauté rurale et le gouvernement du Nouveau-Brunswick	35

5.13	Arrêtés de la communauté rurale.....	36
5.14	Personnel pour l'administration et la prestation des services et la structure administrative ...	36
5.15	Actifs et passifs et la répartition de ceux-ci.....	38
5.16	Projections budgétaires - les dépenses et revenus annuels et les taux d'impôt foncier annuels (5 ans) (2018-2022).....	39
5.17	Conditions requises (par les communautés) au regroupement	43
5.18	Avantages du regroupement proposé par rapport au maintien de la situation actuelle.	44
6.0	PARTICIPATION DES RÉSIDENTS À LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE (CONSULTATIONS PUBLIQUES) .	46
6.1	Processus de consultation publique	46
6.2	Résultats (participation, points de vue exprimés)	47
7.0	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX.....	49

2.0 MESSAGE DE LA TABLE RONDE COMMUNAUTAIRE

Depuis 2013, un comité de bénévoles des communautés des îles Lamèque et Miscou examine la possibilité de regrouper les 10 DSL et les deux municipalités en une communauté rurale. Ce comité en est venu à la conclusion que la structure actuelle de gouvernance locale ne correspond plus aux besoins des résidents. Après avoir évalué les différentes options, le comité juge que la meilleure option demeure le regroupement de nos communautés afin de devenir plus forts.

Plusieurs éléments nous ont apporté à réfléchir à se regrouper ensemble et de prendre en main notre avenir. Nous sommes convaincus que le statu quo n'est plus une option pour affronter nos défis. Ce regroupement nous permettrait de nous doter d'une structure de gouvernance, d'avoir accès à des programmes de financement et d'investir ensemble pour offrir de meilleurs services à nos citoyens. Ensemble, nous serions la deuxième plus grande municipalité de la Péninsule acadienne.

Le comité est convaincu que le regroupement en une communauté rurale est la seule option viable pour les localités des îles Lamèque et Miscou afin, entre autres, d'enrichir notre vie démocratique, d'offrir des services de meilleure qualité, d'attirer des jeunes familles et des travailleurs, de favoriser la croissance de nos entreprises et de limiter les hausses de taxes foncières. Ensemble, nous regroupons une population de près de 6 000 habitants et bénéficions d'une assiette fiscale de plus de 277 millions de dollars.

La table ronde communautaire tient à remercier tous ceux et celles qui ont participé et qui continueront de participer au travail requis afin de se doter d'un gouvernement local fort dans le but de mieux relever nos défis et bâtir un avenir meilleur pour nos familles et nos communautés participantes.

La *Loi sur les municipalités* et le Règlement 2005-95 sur la constitution et la restructuration d'une communauté rurale obligent qu'un rapport d'étude de faisabilité soit préparé. De plus, un plébiscite doit aussi être tenu dans les DSL et résulter encore une fois à un appui majoritaire et les conseils municipaux des deux municipalités devront adopter une résolution favorable au regroupement.



Bernard Noël
Président
Table ronde communautaire

3.0 HISTORIQUE DU PROJET

3.1 Démarches à la réalisation de l'étude de faisabilité

Soucieux de l'avenir de leur communauté, les comités consultatifs des DSL de Petite-Lamèque, de Ste-Cécile, de Miscou, de Pigeon Hill et de Cap-Bateau ont fait parvenir au Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL) une demande pour que les démarches devant mener à une évaluation initiale pour un projet de regroupement des communautés des Îles Lamèque et Miscou soient entreprises.

Après certaines discussions préliminaires, les municipalités de Sainte-Marie-Saint-Raphaël et de Lamèque ont aussi signifié leur intérêt en faisant parvenir une lettre et une résolution au MEGL.

Lors d'une première rencontre le 30 avril 2013 au centre communautaire de Ste-Cécile avec des représentants de ces sept communautés, il fut convenu que des efforts seraient faits pour que les DSL non présents (Pointe-Alexandre, Pointe-Canot, Haut-Lamèque et Coteau Road) s'organisent et délèguent un représentant. Haut-Lamèque et Coteau-Road sont maintenant à la table. Seules, Pointe-Alexandre et Pointe-Canot n'ont pas trouvé de personnes intéressées pour les représenter.

Une deuxième rencontre a eu lieu le 22 août 2013, à l'édifice municipal de Lamèque. À cette occasion deux comités ont été créés; un comité technique (fonctionnaires municipaux et provinciaux) et un comité d'étude composé de représentants de DSL, des deux maires, des directeurs généraux des municipalités et de deux représentants du MEGL.

Suite au travail du comité technique, la Table ronde communautaire procède à une première tournée de consultation publique en juin 2016. Tous les résidents reçoivent un résumé de la proposition préliminaire par la poste. Suite aux consultations, l'équipe décide de repousser le plébiscite en mai 2017. Une dernière série de rencontres d'information publique eut lieu en février et mars 2017.

Plusieurs éléments ont apporté des bénévoles à vouloir se prendre en main, dont :

- Déclin et vieillissement de la population
- Petites communautés :
 - Pas assez de ressources financières en étant séparés pour gérer les défis et se développer
 - En étant séparés, on ne rencontre plus les critères de viabilité d'une communauté
 - Divisions des communautés
 - Dédoublément des services administratifs
 - Petite assiette fiscale en étant séparés
- Difficile à obtenir de l'aide pour les DSL

- Enjeux environnementaux importants à régler (Érosion côtière, inondation côtière et invasion d'eau salée dans les puits d'eau potable)
- Pas de plan de développement économique et touristique pour l'ensemble du territoire
- Ensemble, les communautés possèdent une assiette fiscale de presque 277 millions de dollars
- Pour être plus fort. Ensemble, ils seraient la deuxième plus grande municipalité de la Péninsule
- Beaucoup plus de moyens financiers pour toutes les communautés
- S'attaquer aux défis des communautés et tenter de les prévenir
- Développer l'ensemble du territoire
- Reçu l'appui du Gouvernement du Nouveau-Brunswick
- Aucun moyen de communication efficace entre les résidents et les représentants des DSL
- Approche coopérative forte. Déjà des projets communs fonctionnent bien de travailler ensemble. Tout le monde en bénéficie.
- Effet du Congrès mondial acadien 2009. Notre projet touristique, Deux îles, mille trésors, est le seul projet qui existe encore.

3.2 Comités

3.2.1 Table ronde communautaire

Le comité de la Table ronde communautaire est composé de représentants des comités consultatifs, de représentants des municipalités et de leaders communautaires qui travaillent ou qui ont déjà travaillé activement au développement de la communauté. Le mandat de la Table ronde communautaire est de représenter les divers intérêts des communautés des DSL et des deux municipalités dans la réalisation d'une étude de faisabilité pour le projet de restructuration communautaire. Voici une liste des membres de la Table ronde communautaire qui ont siégé au fil des années.

Membres de la Table ronde communautaire

Edgar Duguay	DSL de Petite-Lamèque
Denise Guignard	DSL de la Paroisse de Ste-Cécile
Dominique Lanteigne	DSL de la Paroisse de Ste-Cécile
Bobby Wilson	DSL de la Paroisse de Ste-Cécile
Dino Roussel	DSL de la Paroisse de Ste-Cécile
Marcel Caissie	DSL Coteau Road
Mélissa Duguay	DSL Cap-Bateau
Bernard Noël	DSL de Haut-Lamèque
Johnny Stewart	DSL de Miscou

Maureen Stewart	DSL de Miscou
Yolande Caswell	DSL de Miscou
Jean-Gilles Lanteigne	DSL de Pointe-Alexandre
Bernard Lanteigne	DSL de Pointe-Canot
Norma Aubut	Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël
Linda Lavoie	Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël
Conrad Godin	Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël
Sylvain Chiasson	Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël
Bernard Haché	Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël
Jules Haché	Ville de Lamèque
Dave Brown	Ville de Lamèque
Reginald Paulin	Ville de Lamèque
Samuel Larocque	DSL de Pigeon Hill
Jacqueline Plourde	DSL de Pigeon Hill
Miguel Plourde	DSL de Pigeon Hill

3.2.2 Comité technique

Le comité technique est composé de fonctionnaires municipaux et gouvernementaux. Le travail du comité consiste à recueillir les informations et effectuer les analyses nécessaires à la réalisation de l'étude de faisabilité et de partager les informations avec le comité de la Table ronde communautaire pour sa considération et son acceptation.

Dave Brown	Ville de Lamèque
Benjamin Kocyla	Commission des services régionaux
Jeannot Doiron	MEGL
André Sonier	MEGL

3.3.3 Comité de communication

Le comité de communication est composé de certains membres du comité de la Table ronde communautaire et de leaders communautaire. Ce comité est dirigé par la consultante Diane Carey de la firme Carey consultants. L'objectif du comité est de voir à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de consultations publiques.

Norma Aubut	Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël
Bernard Noël	Haut-Lamèque
Mélissa Duguay	Cap Bateau



Brahim Benahmed	Pointe-Alexandre
Doris Noel	Pointe-Alexandre
Julie Guillemot	Ville de Lamèque
Réginald Paulin	Ville de Lamèque
Diane Carey	Consultante

4.0 PORTRAIT DES COMMUNAUTÉS IMPLIQUÉES

4.1 Les communautés, les identités communautaires, la fierté communautaire

L'histoire des Îles Lamèque et Miscou démontre que c'est grâce au regroupement des citoyens des communautés sous la formule de la coopération que les communautés ont connu du succès. Le regroupement signifie une prise en charge de leurs affaires, donc de notre avenir. Dans un contexte de mondialisation, il n'est plus pensable que des communautés restent isolées et ne soient pas maîtres de leur avenir. L'adage dit bien que c'est dans l'union qu'est la force.

Suite à l'expérience vécue dans le cadre des activités tenues lors du Congrès mondial acadien, les communautés des Îles Lamèque et Miscou ont réalisé qu'elles pouvaient s'unir pour travailler ensemble dans un but commun et par le fait même d'aller plus loin dans ses aspirations et ses réalisations. Le programme « Deux îles mille trésors » découle de cette expérience et continue à connaître du succès. À notre connaissance c'est le seul programme du CMA toujours existant dans la Péninsule acadienne. Il faut aussi noter que la Chambre de commerce regroupe maintenant les commerce des îles Lamèque et Miscou.

La région fait face à de sérieux problèmes environnementaux créés par les changements climatiques. Les Îles, de par leur positionnement géographique, sont des territoires très vulnérables. Déjà plusieurs régions font face à des problèmes majeurs d'érosion. L'absence de gouvernance locale fait en sorte qu'il est très difficile d'obtenir du financement et de travailler conjointement pour effectuer des travaux de protection. Une gouvernance locale pourrait pallier à cette situation en allant chercher les fonds auxquels la région a droit.

L'élection d'un conseil municipal ayant une représentation équitable entre les communautés assure à chacune une voix et un pouvoir de décision. Est-ce un idéal ou une utopie que de vouloir se donner une structure pour se donner les moyens pour augmenter la création d'emploi, des opportunités d'affaires, l'efficacité des services municipaux, diminuer les coûts financiers et contrer l'exode des jeunes?

La structure actuelle de la gouvernance locale des îles Lamèque et Miscou a été mise en place dans le cadre du programme Chances égales pour tous du gouvernement de Louis-J. Robichaud en 1967. Ces transformations ont mené au développement d'un sentiment d'appartenance locale et d'une fierté. La croissance démographique permet l'organisation d'activités pour les jeunes dans le domaine des loisirs et des sports. Une certaine rivalité s'est alors développée entre les collectivités. Durant ces années, l'identification aux îles est demeurée présente. Cette réalité est liée au fait que les habitants de ces collectivités participantes partagent plusieurs éléments comme vous le constaterez dans la prochaine section.

4.2 Les liens et les intérêts communs

Les communautés des dix DSL et les municipalités de Sainte-Marie-Saint-Raphaël et de Lamèque partagent plusieurs caractéristiques et intérêts communs. Une bonne gestion intégrée des trois volets (environnemental, économique et social) s'avère essentielle pour le futur de notre belle région côtière. Un élément particulier qui unit et qui rassemble les communautés, c'est de vivre sur deux îles. Les gens des îles Lamèque et Miscou ont les mêmes intérêts, besoins et défis.

Environnemental : Notre région côtière fait face à des défis environnementaux de taille qui devront être adressés au moyen d'une gestion appropriée (érosion, inondation et protection de l'eau potable).

Économique : Les gens des DSL, du village et de la ville partagent déjà ensemble un leadership bâti sur le modèle de la coopération ce qui favorise le développement social et économique. Le bénévolat joue un rôle important et contribue à l'épanouissement des communautés. Les services tels que la police, les pompiers, la CSRPA, l'hôpital, les installations sportives et récréatives, les écoles publiques, les services de consommation, ainsi que le même réseau routier sont présentement communs dans ces régions.

Social (communautaire, socio-culturel et sportif) : Ils partagent de nombreux services comme l'aréna, la bibliothèque publique, terrains de balle-molle, terrain de baseball, les écoles publiques, l'éco parc, les plages et les centres communautaires. De façon naturelle, les régions impliquées dans ce projet forment déjà une communauté d'appartenance qui offre une panoplie de services et contribue au développement d'un esprit communautaire.

En résumé, ensemble, les résidents des îles Lamèque et Miscou :

- partagent les mêmes services (ex: Hôpital et centre de santé communautaire, clinique médicale);
- fréquentent les mêmes écoles;
- ont leurs enfants participant dans les mêmes équipes sportives;
- effectuent leurs achats dans les mêmes commerces;
- occupent des emplois sur le même territoire;
- font face aux mêmes défis (ex: exode des jeunes);
- utilisent les mêmes infrastructures (aréna, bibliothèque, terrains de balle, centres communautaires, etc.);
- ont un fort sentiment d'appartenance à la région;
- veulent développer et protéger notre territoire;
- participent aux mêmes activités artistiques et culturelles;
- travaillent ensemble dans ces organismes:
 - La Paroisse St-Pierre (Ils sont déjà regroupés au niveau des paroisses religieuses catholiques auxquelles adhèrent une grande partie de la population des deux îles);
 - La Chambre de commerce des îles Lamèque et Miscou;
 - Les Dames d'Acadie des îles Lamèque et Miscou.

4.3 Le territoire géographique

Le territoire géographique du regroupement des îles Lamèque et Miscou en une communauté rurale comprend les communautés suivantes :

- DSL de Cap-Bateau
- DSL de Coteau Road
- DSL de Haut-Lamèque
- DSL de Miscou
- DSL de Petite-Lamèque
- DSL de Pigeon Hill
- DSL de Pointe-Canot
- DSL de Pointe-Alexandre
- DSL de la Paroisse de Shippagan
- DSL de la Paroisse de Ste-Cécile
- Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël
- Ville de Lamèque

4.4 Les citoyens

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez les données du dernier recensement et un comparatif avec celui de 2011.

Nom des communautés	Population 2011	Population 2016	Diminution ou augmentation	%
DSL Cap-Bateau	276	262	-14	-5.07
DSL Coteau Road	449	410	-39	-8.69
DSL Haut-Lamèque	306	285	-21	-6.86
DSL Miscou	585	530	-55	-9.40
DSL Petit-Lamèque	383	364	-19	-4.96
DSL Ste-Cécile	729	732	3	0.41
DSL Pigeon Hill	489	443	-46	-9.41
DSL Paroisse de Shippagan	15	15	0	0.00
DSL Pointe-Alexandre	317	303	-14	-4.42
DSL Pointe-Canot	254	247	-7	-2.76
Total	3803	3591	-212	-5.57
Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël	955	879	-76	-7.96
Ville de Lamèque	1432	1285	-147	-10.27
Total	6190	5755	-435	-7.03

4.5 Les infrastructures, les installations et les équipements

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des infrastructures, installations et équipements des deux municipalités ainsi que pour les DSL.

Infrastructures et installations dans le Village de Sainte-Marie Saint-Raphaël	Infrastructures et installations dans la Ville de Lamèque
<ul style="list-style-type: none"> • L'École communautaire l'Étincelle • Le centre des Chevaliers de Colomb • L'édifice municipal • 3 parcs d'amusement • 1 camping municipal • 1 plage municipale • Chalet sports et loisirs et • 1 patinoire extérieure • Les habitations père Raymond (10 unités) • 1 caserne de pompiers (2 camions incendies, 1 rescue-van) • Terrain de soccer • L'Église de Sainte-Marie-Saint-Raphaël 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 km de Véloroute • 3 terrains de tennis • 1 terrain multi (Basket-ball, hockey-balle) • 1 terrain de baseball senior • 1 terrain de baseball mineur • 1 terrain de balle-molle • 1 piste d'athlétisme • 1 terrain soccer • 2 terrains mini-soccer • Parc pour enfant (Parc Richelieu) • Parc des fondateurs (parc commémoratif) • Panneau d'affichage communautaire • Centre Plein Air régional Aca-Ski <ul style="list-style-type: none"> ○ Sentier pour le Ski de fond ○ Sentier pour la raquette ○ Anneau de glace ○ Glissade ○ Patinoire extérieure • Hôtel de ville • Caserne de pompiers (2 camions incendies, 1 rescue-truck, 1 work truck et un ARGO) • 1 garage municipal • Bibliothèque publique • Parc écologique de la Péninsule • Hôpital et centre de santé communautaire • Centre d'activité la Ruche • École Sœur Ste-Alexandre • Salle Mathieu Duguay • Club de l'âge d'or • Poste de la GRC • Garage d'ambulance NB • Aréna des Iles • L'église Notre-Dame-des-flots • Champs de tir • Club motoneige Voyageurs • Local scout

Infrastructures et installations dans les DSL

- Patinoire
- Phare de Miscou
- Caserne de pompiers, camions et équipements
- Plages
- 6 églises
- Campings
- Parc pour enfants
- Un centre communautaire à Ste-Cécile

4.6 Les actifs et les passifs (p. ex. dettes, réserves)

Les municipalités ont construit des bâtiments, acheté des terrains et des équipements pour fournir les services municipaux à la population. On constate qu'il y a aussi certaines infrastructures et services qui sont disponibles dans les DSL des îles Lamèque et Miscou.

Toutes infrastructures appartenues par les municipalités ou DSL feront partie des actifs de la nouvelle communauté rurale. En contrepartie, la ville, le village et les DSL ont contracté des dettes pour financer ces actifs. Puisque les décisions ont été prises localement, il est normal que la responsabilité de ces dettes demeure au niveau des collectivités locales. C'est d'ailleurs ce que recommande le comité de la table ronde.

Les tableaux suivants présentent la valeur nette des actifs non financiers et du fonds de réserve des deux municipalités.

Valeur nette des actifs non financiers				
Actifs non financiers	Lamèque	%	Ste-Marie-St-Raphaël	%
Immobilisations corporelles	12 661 958 \$		5 333 445 \$	
Amortissement cumulé	<u>4 661 411 \$</u>	37%	<u>3 179 905 \$</u>	60%
Valeur nette	8 000 547 \$	63%	2 153 540 \$	40%

Source : États financiers 2015

Fonds de réserve des municipalités				
Général	Lamèque		Ste-Marie-St-Raphaël	
Réserve de fonctionnement	66 979 \$	15.5%	32 000 \$	19.4%
Réserve de capital	365 851 \$	84.5%	132 637 \$	80.6%
Total	432 930 \$	100%	164 637 \$	100%
Eau et égouts				
Réserve de fonctionnement	41 692 \$	10.6%	Pas de service d'eau et égouts	
Réserve de capital	352 556 \$	89.4%		
Total	394 248 \$	100%		
Total du fonds de réserve	827 178 \$		164 637 \$	

Source : États financiers 2015

4.7 La situation financière et fiscale des collectivités

L'assiette fiscale signifie la valeur totale de tous les biens résidentiels plus une fois et demi la valeur de tous les biens commerciaux. Elle constitue le potentiel d'augmentation des recettes fiscales d'une municipalité. Lorsque cette source interne de revenus ne permet pas de répondre aux besoins des résidents en matière de services, la municipalité n'est pas viable financièrement.

Étant donné la petite taille des collectivités, l'assiette fiscale dont elles disposent est aussi petite, ce qui limite leur capacité financière à répondre aux besoins des résidents, des entreprises et des organismes communautaires. Par exemple, en étant séparées, chaque dépense de 50 000 \$ supplémentaire et non-prévu équivaut à une répercussion importante sur la facture d'impôt foncier pour une propriété résidentielle d'une valeur moyenne pour la plupart des communautés

L'assiette fiscale de la ville, de la village et des DSL et capacité financière - 2017						
Municipalités/DSL	Assiette fiscale 2017	Taux d'impôt foncier 2017	Revenus d'impôt foncier pour chaque cent au taux d'impôt foncier	Répercussion d'une dépense de 50 000 \$ sur le taux d'impôt foncier	Valeur moyenne d'une propriété résidentielle occupée par le propriétaire - 2017	Répercussion d'une dépense de 50 000 \$ sur la facture d'impôt foncier pour une propriété résidentielle d'une valeur moyenne
Lamèque	90 538 700 \$	1.50 \$	9 054 \$	5.2 ¢	93 000 \$	48.36 \$
Ste-Marie-St-Raphaël	33 014 250 \$	1.47 \$	3 301 \$	15.1 ¢	59 000 \$	89.09 \$
DSL (moyenne)	153 672 700 \$	1.14 \$	15 367 \$	3.3 ¢	60 000 \$	19.47 \$

Source : Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux recommande maintenant une assiette fiscale minimum de 200 millions de dollars ou une population de 4 000 ou plus pour la création d'une nouvelle municipalité ou communauté rurale. Une bonne partie des avantages d'une municipalité sont perdus lorsque celle-ci n'a pas la capacité financière de répondre aux besoins des citoyens, des entreprises et des organismes communautaires.

L'augmentation annuelle moyenne de l'assiette fiscale a été modeste au sein de la ville, du village et DSL et a même diminué dans certains DSL au cours des cinq dernières années.

Croissance/décroissance des assiettes fiscales 2012 à 2017			
Municipalités	Lamèque	Ste-Marie-St-Raphaël	DSL
2013 à 2014	2.49%	1.82%	4.19%
2014 à 2015	0.50%	2.35%	2.35%
2015 à 2016	0.86%	1.45%	2.97%
2016 à 2017	4.01%	1.46%	3.56%
Moyenne	1.97%	1.77%	3.27%
Moyenne utilisée pour projections budgétaires	2.00%	2.00%	1.54%

Par contre, l'assiette fiscale de la Ville de Lamèque est composée d'une proportion importante de propriétés non résidentielles (entreprises) : 26.5% à Lamèque, 16% au sein des dix DSL mais seulement 7.4% à Ste-Marie-St-Raphaël. Cette situation a pour effet positif d'alléger le fardeau fiscal des propriétés résidentielles de la Ville de Lamèque.

Composition de l'assiette fiscale des villages et des DSL – 2017			
Municipalités	Lamèque	Ste-Marie-St-Raphaël	DSL
Évaluation résidentielle - occupé	47.2%	67.4%	58.4%
Évaluation résidentielle - non-occupé (chalets)	0.1%	0.3%	5.8%
Évaluation résidentielle - non-occupé (autres)	26.2%	24.9%	19.8%
Évaluation non-résidentielle (commerces)	26.5%	7.4%	16.0%
Total de l'assiette fiscale municipal	100%	100.0%	100%

Source : Nouveau-Brunswick, Environnement et Gouvernements locaux

Les assiettes fiscales très petites et leur faible taux de croissance veulent dire qu'à elle-seule, aucune municipalité n'a la capacité financière de développer les services municipaux qui répondront aux attentes des jeunes ménages actuels.

Taux d'impôt foncier 2013-2017

Les tableaux suivants démontrent que les taux d'impôt foncier pour les DSL ont augmenté en moyenne de 5 cents au cours des 5 dernières années mais la ville a maintenu un taux de 1.50 \$ et le village a réduit son taux de 6 cents.

Municipalités et DSL	Taux d'impôt foncier 2013	Taux d'impôt foncier 2017	Augmentation ou diminution de 2013 à 2017
Lamèque	1.50 \$	1.50 \$	0 \$
Ste-Marie-St-Raphaël	1.53 \$	1.47 \$	(0.06) \$
DSL (Moyenne)	1.09 \$	1.14 \$	0.05 \$
*** Taux de DSL inclus le taux provincial de 41.15¢.			
Source : Nouveau-Brunswick, Environnement et Gouvernements locaux			

Surplus/ Déficit annuel		
Année	Lamèque	Ste-Marie-St-Raphaël
2011	(53 062) \$	(108 318) \$
2012	198 \$	(73 643) \$
2013	8 322 \$	48 960 \$
2014	13 279 \$	(1 085) \$
2015	19 383 \$	4 545 \$
# d'années avec déficit	1	3
Source: États financiers 2011 à 2015.		

Surplus/Déficit annuel des DSL des Îles Lamèque et Miscou											
Année	Cap-Bateau	Coteau Road	Haut-Lamèque	Miscou	Par. de Shippagan	Petite-Lamèque	Pigeon Hill	Pointe-Alexandre	Pointe-Canot	Sainte-Cécile	TOTAL DSL
2011	341 \$	1 678 \$	209 \$	1 445 \$	(382) \$	1 148 \$	111 \$	68 \$	688 \$	887 \$	6 193 \$
2012	1 684 \$	3 690 \$	3 818 \$	9 714 \$	3 057 \$	4 767 \$	3 842 \$	3 838 \$	2 246 \$	7 209 \$	43 865 \$
2013	987 \$	1 643 \$	1 327 \$	(3 677) \$	815 \$	2 127 \$	1 520 \$	1 153 \$	1 119 \$	1 514 \$	8 528 \$
2014	110 \$	(135) \$	(763) \$	8 385 \$	(1 559) \$	2 580 \$	(35) \$	(2 091) \$	1 832 \$	1 045 \$	9 369 \$
2015	1 725 \$	3 353 \$	3 390 \$	2 148 \$	13 177 \$	7 351 \$	4 415 \$	2 127 \$	4 488 \$	6 384 \$	48 558 \$
2016	(720) \$	1 600 \$	2 500 \$	14 500 \$	1 960 \$	4 300 \$	2 320 \$	(210) \$	2 650 \$	1 800 \$	30 700 \$
# d'années avec déficit	1	1	1	1	2	0	1	2	0	0	0
Source : Budgets de DSL de 2013 à 2017.											
Note: Les surplus et déficits des DSL pour l'année 2016 sont estimés et ne sont pas confirmés.											

Le tableau suivant présente l'effet de la subvention de financement et de péréquation communautaire au cours des cinq dernières années. La subvention a été réduite pour la ville et le village depuis 2015, ce qui a dû être absorbé dans le budget. Le budget du village est subventionné de plus de deux fois que la ville, ce qui cause une plus grande difficulté à absorber la réduction.

Subvention de financement et de péréquation communautaire 2013 à 2017						
Année	subvention \$		budget total \$		% du budget total	
	Lamèque	Ste-Marie-St-Raphaël	Lamèque	Ste-Marie-St-Raphaël	Lamèque	Ste-Marie-St-Raphaël
2013	203 243 \$	212 104 \$	1 717 902 \$	870 018 \$	11.8%	24.4%
2014	236 297 \$	239 322 \$	1 719 050 \$	839 489 \$	13.7%	28.5%
2015	294 215 \$	279 410 \$	1 803 479 \$	884 582 \$	16.3%	31.6%
2016	260 744 \$	243 757 \$	1 810 038 \$	795 814 \$	14.4%	30.6%
2017	247 670 \$	239 572 \$	1 899 432 \$	805 088 \$	13.0%	29.8%

Source : Nouveau-Brunswick, Environnement et Gouvernements locaux

Projections budgétaires (statu quo) incluant les taux d'impôt foncier 2018-2022

Les données suivantes ont été utilisées dans la préparation des projections budgétaires pour la période 2018-2022 :

- Augmentation des assiettes fiscales d'entre 0% et 4.46% (selon la moyenne annuelle des cinq dernières années);
- Même subvention de financement et de péréquation communautaire qu'en 2017;
- Inflation/augmentation des dépenses d'entre 0% et 4.46% (selon la moyenne annuelle des cinq dernières années);
- Remboursement des dettes de la ville et du village (avec les taux de taxation des municipalités de 1,50\$ et de 1,47\$);
- Pas de nouvelle dette;
- Les services d'eau et d'égouts sont payés par les frais d'eau et/ou d'égouts et seuls les résidents qui reçoivent ces services en paieront le coût (frais aux usagers, utilisateurs-payeurs). Ils sont compris dans les budgets d'eau et d'égouts qui sont indépendants du budget pour les services généraux qui ne font pas partie des prévisions budgétaires de ce rapport d'étude de faisabilité car ces services sont utilisateurs-payeurs seulement.

Avec le regroupement l'augmentation serait de 2 cents par année pour une période de 5 ans dans les DSL. Un gel des taux de taxe est proposé pour les résidents du Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël et de la Ville de Lamèque.

Projections budgétaires 2017 à 2022 avec le statu quo			
Municipalités/DSL	Taux – 2017 vs. 2022		Augmentation projetée des taux d'impôt foncier
Lamèque	1.50 \$	1.50 \$	0 \$
Ste-Marie-St-Raphaël	1.47 \$	1.47 \$	0 \$
DSL (Moyenne)	1.14 \$	1.24 \$	0.10 \$

Source : Nouveau-Brunswick, Environnement et Gouvernements locaux

Valeur d'une propriété résidentielle occupée par le propriétaire d'un DSL	Impact annuel de 2 cents par année sur la facture de taxes
20 000 \$	4 \$
60 000 \$	12\$
100 000 \$	20 \$

* La valeur moyenne des résidences dans les DSL est de 60 000 \$

4.8 Le rôle/fonction au sein de la région (les contributions des communautés)

La Ville de Lamèque est le point central dans la région impliquée. Présentement, elle offre aussi des services locaux, dont le service de voirie, d'eau et égouts, de sécurité publique (GRC), de protection d'incendie, d'installations récréatives et sportives, un service de loisir en plus de posséder une attraction touristique qui est le Parc écologique de la Péninsule acadienne. C'est aussi dans cette région que l'on retrouve la majorité des biens et services essentiels.

Le village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël joue le rôle de centre de services pour ses citoyens. Le village offre également des services municipaux et locaux. On retrouve quelques commerces, un quai, un centre communautaire, une plage, un camping et certaines installations de loisirs.

Pour ce qui concerne les DSL de Miscou, Cap-Bateau, Coteau Road, Haut-Lamèque, Petite-Lamèque, Pigeon Hill, Pointe-Canot, Pointe-Alexandre, Ste-Cécile et paroisse de Shippagan, ce sont des communautés situées en bordure de la mer. La pêche, la tourbe et l'industrie du bleuet sont les principaux secteurs d'activités économiques. On y retrouve aussi quelques services, commerces, des installations de sports et loisirs et aussi des plages. Le DSL de Miscou possède quant à lui une caserne d'incendie.

5.0 LE REGROUPEMENT PROPOSÉ

5.1 Choix de modèle de gouvernement local

Après avoir étudié les différentes options à sa disposition dans le contexte législatif actuel au Nouveau-Brunswick (statu quo, création d'une municipalité, création d'une municipalité régionale ou création d'une Communauté rurale), la Table ronde communautaire est d'avis que la meilleure option est le regroupement des municipalités et DSL en une Communauté rurale. La création d'une ville ou d'un village mènerait à une augmentation importante de l'impôt foncier, surtout pour les chalets, terrains vacants et entreprises dans les DSL en regard à l'entretien et à la remise à neuf des routes. Par contre, le modèle de la Communauté rurale permettrait d'atteindre l'objectif de pleine municipalisation du territoire tout en laissant au gouvernement provincial une responsabilité importante : l'entretien et la remise à neuf des routes dans les DSL.

Cette option permet :

- de corriger les problèmes identifiés dans la section précédente;
- de créer un gouvernement local pouvant intervenir dans les secteurs clés pour l'avenir de notre communauté;
- d'offrir à toutes les citoyennes et tous les citoyens des îles l'occasion de participer à la vie démocratique de la communauté en prenant part au processus électoral comme candidat et électeur.

5.2 Les objectifs

Les avantages découlant du regroupement :

- **Une plus grande collaboration et une meilleure communication :**
La collaboration et la communication entre les communautés favorisent le bien de toutes les communautés, leur permettant d'évaluer leurs besoins communs et de partager le contrôle de la prestation des services. Au lieu de rivaliser entre elles, les communautés acquièrent une voix forte pour plaider leurs priorités en travaillant ensemble.
- **Le renforcement des capacités :**
Davantage d'accès aux ressources humaines (bénévoles et expertises professionnelles) et une meilleure capacité financière d'offrir des services nécessaires communs (infrastructure, locaux, équipements, personnel, administration, programme) pour appuyer les efforts des bénévoles, pour favoriser la croissance économique et attirer les investissements publics et privés.

- **Une économie des coûts de services :**
La réduction et l'abolition des duplications (infrastructures, locaux, équipements, administration), la réalisation d'économies d'échelle, l'achat en gros et l'allocation stratégique des ressources et des services;
- **Une distribution plus équitable des frais de services :**
Un accès amélioré aux services abordables et de qualité à toutes les communautés. Ce qui ne serait pas possible sans la coordination des efforts, la mise en commun et une meilleure utilisation des ressources.

Les objectifs recherchés par le projet sont, entre autres :

1. Préserver l'identité de chacune des localités.
2. Donner aux citoyens et citoyennes le pouvoir d'élire leurs représentants - maire et conseillers - des gens qui connaissent leur communauté et qui ont à cœur les intérêts de celle-ci.
3. Obtenir le pouvoir décisionnel sur le budget de fonctionnement annuel, les taux de taxe foncière et le pouvoir d'emprunt.
4. Planifier l'utilisation des terres pour mieux aborder les questions liées à l'environnement (i.e. zones écologiquement sensibles).
5. Avoir accès aux subventions gouvernementales (fédéral et provincial) permettant de mieux combler les besoins en infrastructures, installations et équipements (i.e. fonds de la taxe sur l'essence).
6. Protéger et améliorer les ressources communautaires (i.e. centres communautaires, plages, parcs pour enfants, etc.).
7. Appuyer et coordonner le travail des bénévoles qui œuvrent dans les divers secteurs d'activités.
8. Travailler à attirer de nouvelles familles et de nouvelles entreprises pour assurer la survie et la viabilité de notre communauté.
9. Offrir des services administratifs et d'entretien à un taux d'impôt foncier raisonnable, selon la capacité de payer.

Le regroupement proposé vise des retombées suivantes pour la région :

- Meilleur pouvoir politique et économique pour négocier avec succès des projets avec les gouvernements provincial et fédéral. Les communautés pourront mieux combler les besoins en infrastructures, installations et équipements, par exemple, les sentiers pour marche/vélo/VTT/ motoneige, parcs et terrains de jeux
- 2e plus grande municipalité de la Péninsule acadienne
- Un plus grand appui aux organismes communautaires. Avec l'agent de développement communautaire, tous les organismes communautaires pourront compter sur l'appui de cet agent pour mieux planifier et organiser les activités sur le territoire. Par exemple, la Commission des loisirs sera étendue sur l'ensemble du territoire
- Meilleure capacité financière et viabilité des communautés:
 - Population de près de 6 000 habitants
 - Assiette fiscale de 277 millions de dollars
 - Budget de fonctionnement de plus de 4 millions de dollars
 - Plus de 450 000\$ du fonds de la taxe sur l'essence par année
 - Maximisation de l'accès aux subventions gouvernementales disponibles
 - Potentiel d'investissement: 1 cent = 27 700 \$
- Permettrait à tous les résidents des îles Lamèque et Miscou d'avoir un droit de vote et un pouvoir décisionnel. C'est de donner aux citoyens le pouvoir d'élire leurs représentants : maire et conseillers, des gens des communautés qui connaissent les communautés et qui ont à cœur leurs intérêts
- Conseil municipal au service de toute la communauté et avec un nombre équitable de représentants entre les anciens DSL et les anciennes municipalités
- Accès à une équipe complète de ressources humaines pour servir les communautés
- Embauche d'un agent de développement économique et touristique pour tout le territoire
- Un nouveau plan de mesures d'urgence adéquat sera mis en place
- Doter les communautés d'un plan d'aménagement du territoire qui assurerait que différents types d'aménagement futur (p. ex. résidentiel, commercial, institutionnel, récréatif et de ressources) soient établis de manière ordonnée et aux endroits appropriés afin, entre autres, de protéger les terres agricoles, les forêts, les rivières/ruisseaux, les côtes/zones côtières, les espaces verts, l'eau potable, le caractère rural et tranquille des communautés ainsi que les habitudes de vie des citoyens (p. ex. avoir des animaux, posséder une ferme, chauffer à bois)
- Réunir un bassin de population et fournir les installations et les services nécessaires pour mieux servir et attirer la population et les entreprises
- Travailler ensemble, sur un même pied d'égalité, et prendre les décisions localement
- Meilleure protection et gestion:
 - Eau potable
 - Érosion côtière (nouveau plan)
 - Risque des effets des changements climatiques (ex: augmentation niveau de la mer, inondation, etc.)

5.3 Le modèle de gouvernement local proposé

Tel que mentionné dans la section 5.1, deux types de gouvernement local étaient disponibles pour le regroupement proposé, soit le modèle municipal et le modèle communauté rurale.

Au même titre qu'une municipalité, une communauté rurale doterait les collectivités d'un conseil élu et pourvoirait des pouvoirs corporatifs (p. ex. embaucher du personnel; être propriétaire de bâtiments, de terrains et d'équipement; conclure des ententes relatives au partage des services), des pouvoirs de prendre et d'appliquer des arrêtés (p. ex. plan rural avec zonage, lotissement, construction, lieux dangereux ou inesthétiques) et des pouvoirs financiers (p. ex. budget de fonctionnement annuel, budget d'immobilisation, taux d'impôt foncier, frais aux usagers, emprunt pour projets d'immobilisations, accès à des programmes d'appui financier des autres paliers de gouvernement).

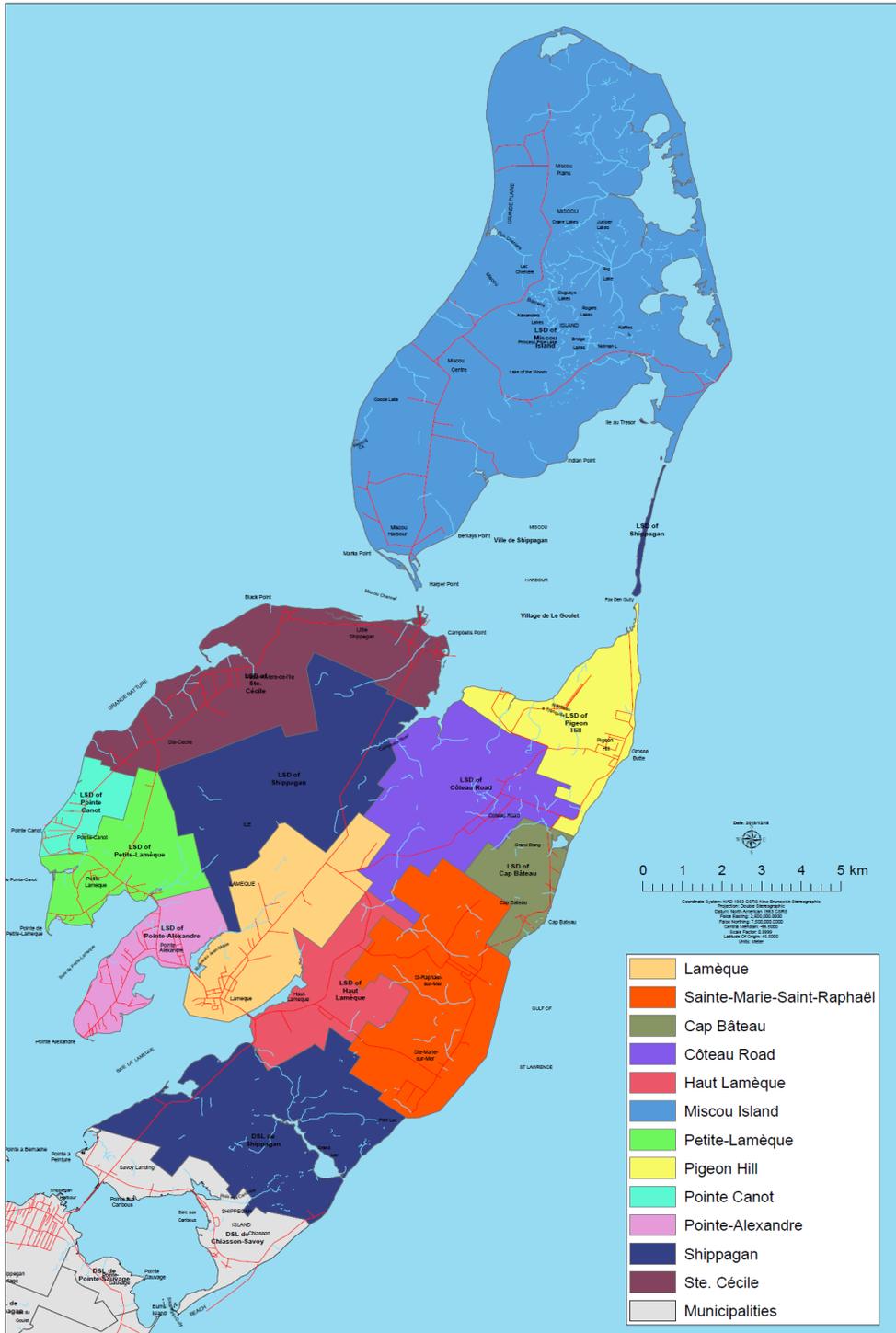
Par contre, la communauté rurale n'aurait pas à assumer la responsabilité dispendieuse des services de routes dans les DSL alors que le gouvernement provincial continuerait de s'en occuper. Elle n'aurait qu'à continuer d'assumer la responsabilité des routes dans la ville et le village qui étaient déjà assumées par ceux-ci.

Avec un nombre de près de 6 000 habitants et une assiette fiscale de près de 277 millions de dollars, le regroupement des collectivités surpasserait le seuil de capacité ciblé pour la constitution d'une communauté rurale, soit une population minimum de 4 000 et une assiette fiscale de 200 millions de dollars.

Pour ces raisons, il est proposé que les collectivités soient regroupées pour former une communauté rurale qui porterait le nom « Les îles Lamèque et Miscou ».

5.4 Les limites territoriales

Voici un aperçu des limites territoriales du regroupement proposé.



5.5 Le maintien et le renforcement des identités communautaires

Il est important de respecter l'histoire des différentes collectivités participantes des îles. Ainsi, plusieurs éléments seront préservés dans la vie de tous les jours. Les adresses postales, les adresses civiques des maisons et le nom des communautés ne changeraient pas.

5.6 Nom de la communauté rurale

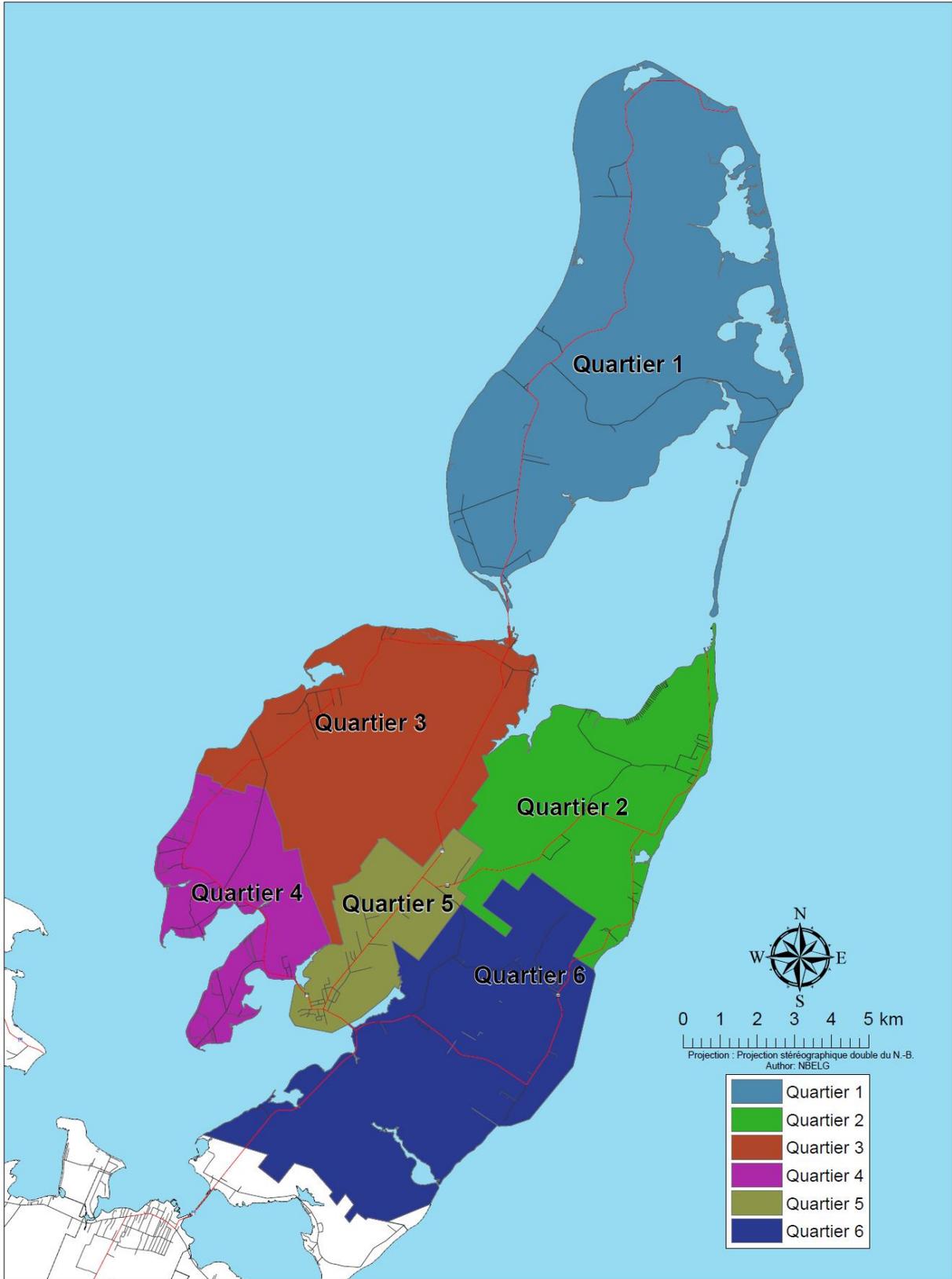
Depuis plusieurs années, on utilise le nom les îles Lamèque et Miscou pour désigner cette partie de la Péninsule acadienne. L'utilisation de ce nom par les résidents démontre qu'il est largement accepté. C'est pourquoi la Table ronde communautaire suggère de retenir le nom « Les îles Lamèque et Miscou » pour désigner la nouvelle Communauté rurale résultant du regroupement.

5.7 Quartiers

La Table ronde communautaire propose de structurer la représentation au conseil de la Communauté rurale en six (6) quartiers plutôt que par scrutin général, pour éviter que les conseillers élus soient des résidents de seulement quelques communautés. La division des quartiers a été déterminée par trois facteurs :

- 1) Nombre de citoyens ayant le droit de vote;
- 2) Communauté d'intérêt;
- 3) Les communautés ciblées d'un même quartier doivent se toucher (contigu).

6 quartiers. 8 conseillers et 1 maire			
Quartier	Territoire	Électeurs	Nombre de conseiller
Quartier 1	Miscou	484	1
Quartier 2	Pigeon Hill, Coteau Road et Cap Bateau	1040	1
Quartier 3	Ste-Cécile et une partie Paroisse Shippagan	650	1
Quartier 4	Pointe-Canot, Petite-Lamèque et Pointe-Alexandre	787	1
Quartier 5	Ville de Lamèque	1145	2
Quartier 6	Village de Sainte-Marie Saint-Raphaël, Haut Lamèque et une partir Paroisse Shippagan	1100	2
Total des électeurs		5026	8



5.8 Conseil municipal

Le conseil municipal serait composé de neuf (9) représentants. Le maire serait élu par l'ensemble des personnes ayant le droit de vote :

Quartiers	Localités	# de conseillers
1	Île Miscou	1
2	Pigeon Hill, Coteau Road et Cap-Bateau	1
3	Paroisse Sainte-Cécile et une partie de la Paroisse Shippagan (incluant les communautés de Petite-Rivière, Ste-Cécile et Petit-Shippagan)	1
4	Pointe-Canot, Petite-Lamèque et Pointe-Alexandre	1
5	Lamèque	2
6	Sainte-Marie-Saint-Raphaël, Haut-Lamèque et une partie de la Paroisse Shippagan	2
	Maire (élu par les résidents de tous les quartiers)	1
	Total	9

La première élection aurait possiblement lieu en novembre 2017 avec une date d'incorporation du 1^{er} janvier 2018. Leur premier budget annuel serait adopté pour l'année 2018. Le premier mandat du conseil se terminerait en mai 2020.

Voici des exemples de la composition de conseil municipaux au Nouveau-Brunswick :

Municipalités	Population 2011	Maire	Conseillers	Total
Woodstock	5 254	1	6	7
St-Stephen	4 817	1	6	7
Shediac	6 053	1	8	9
Oromocto	8 932	1	6	7
Miramichi	17 811	1	8	9
Bathurst	12 275	1	9	10
Shippagan	2 603	1	6	7
Le Goulet	817	1	4	5
Lamèque	1432	1	5	6
Sainte-Marie-Saint-Raphaël	955	1	4	5
Iles Lamèque et Miscou	6 190	1	8	9

5.9 Comité de citoyens

Le Conseil de la nouvelle municipalité pourra voir à établir des comités de citoyens, qui collaboreront avec leur Conseiller municipal sur des questions qui les préoccupent, leurs besoins et sur les priorités de leur quartier.

Le conseil pourrait créer des comités spéciaux. Les comités spéciaux d'une municipalité agissent à titre consultatif auprès du conseil et sont habituellement créés et sanctionnés par celui-ci. Voici des exemples : comité consultatif de la jeunesse, comité consultatif des personnes âgées, comité de sauvegarde du patrimoine. Ces comités qui se composent habituellement de bénévoles soucieux de l'intérêt communautaire sont créés en fonction des besoins. De la recherche, des recommandations et des conseils particuliers sont requis pour permettre au conseil de prendre des décisions éclairées.

5.10 Appui aux organismes communautaires

La communauté rurale des îles Lamèque et Miscou accompagnerait les organismes communautaires dans le cadre du regroupement proposé avec les ressources à sa disponibilité. Les ressources humaines des deux municipalités deviendraient disponibles pour l'ensemble des communautés des Îles Lamèque et Miscou. L'agent de développement communautaire, actuellement en poste à la ville de Lamèque, pourra travailler avec l'ensemble des communautés.

5.11 Représentation au sein des organismes régionaux de prestation de services.

Le conseil élu et le cadre administratif de la nouvelle entité assureront la mise en place d'une nouvelle structure de gouvernance et représenteront la nouvelle entité au sein des organismes régionaux et locaux, entre autres, la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne, le CAIENA, le comité de l'Aéroport Pokemouche, le Forum des maires de la Péninsule acadienne, le Salon du livre de la Péninsule acadienne, la Maison de la culture ainsi que sur les comités locaux qui en feront la demande.

5.12 Services offerts par la communauté rurale et le gouvernement du Nouveau-Brunswick

Services : Tous les services seront de la responsabilité de la communauté rurale, sauf l'entretien des routes dans les anciens DSL.

Eau et égout : Seulement les citoyens de Lamèque qui ont le service des eaux et égout continueraient de le payer (utilisateur-payeur). Les résidents qui ne reçoivent pas ces services conserveraient leurs puits et fosses septiques. Il n'y a donc aucun changement proposé. Les résidents des DSL garderaient leurs puits et fosse septiques.

Sécurité publique :

- Service d'incendie continuerait d'être assuré sur l'ensemble du territoire. Un nouveau plan de mesures d'urgence serait mis en place pour l'ensemble du territoire, ce qui veut dire que toutes les communautés seraient prises en charge par la communauté rurale en cas de catastrophe.
- Maintien des trois casernes d'incendie
- Protection policière continuerait d'être assurée par la GRC.

Aménagement et développement du territoire : Nouveau plan rural pour l'ensemble du territoire mis en place par le nouveau conseil municipal en consultation avec les résidents.

Routes : Le ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI) continuerait, à partir du District de Bathurst, à faire l'entretien en été et en hiver des routes de tous les anciens DSL aussi longtemps que la communauté rurale le trouvera bénéfique et préférable.

Arrêtés municipaux : Les arrêtés des municipalités continueraient de s'appliquer seulement dans l'ancienne ville et l'ancien village dissouts. Le nouveau conseil municipal de la communauté rurale devra adopter un plan d'aménagement pour les anciens DSL et pourrait aussi adopter d'autres arrêtés pour la communauté rurale selon les besoins.

Lumières de rues : Le service des lumières continuerait d'être offert.

Autres services municipaux : Tous les autres services seraient offerts par la nouvelle Communauté rurale, par exemple, l'administration; la protection policière (GRC); la protection contre les incendies; la collecte des déchets solides; la protection contre les animaux; les mesures d'urgence; l'aménagement du territoire; les installations sportives, récréatives et culturelles; les travaux publics; le parc industriel et la bibliothèque.

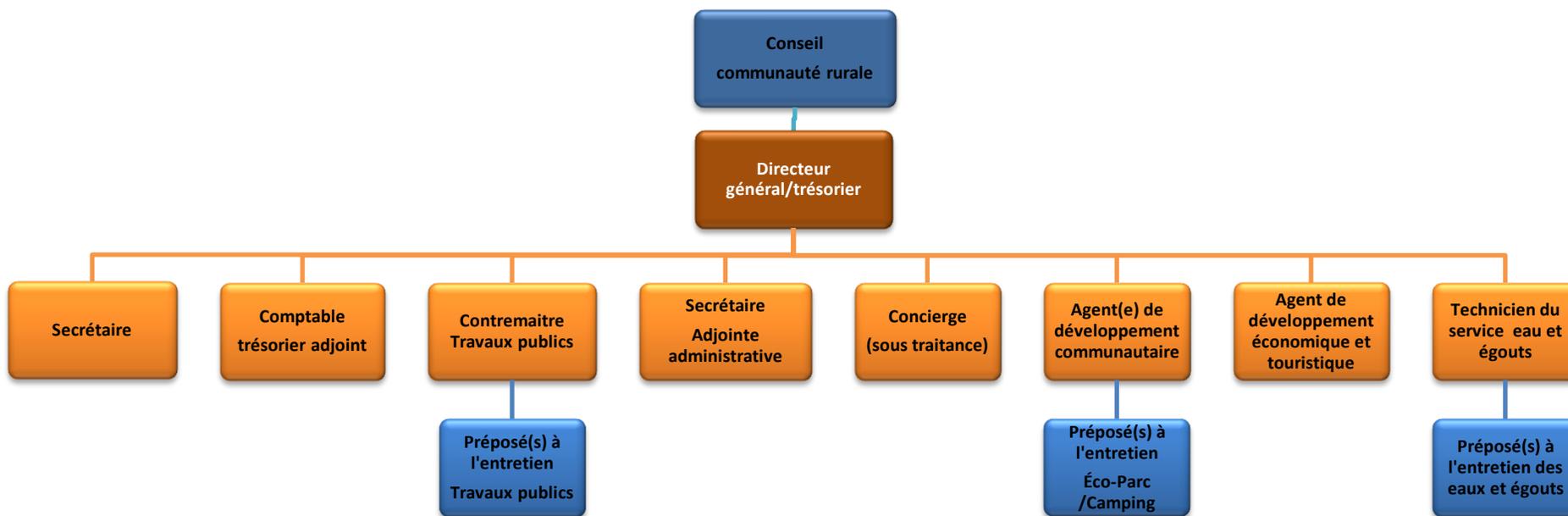
Évaluation foncière : Services Nouveau-Brunswick continuerait d'assumer la responsabilité de l'évaluation des propriétés. Le fait de se retrouver dans une communauté rurale n'occasionnerait pas une augmentation de l'évaluation des propriétés. Au niveau du service de réinspection des propriétés, celui-ci demeure la responsabilité de Service Nouveau-Brunswick. A partir de 2018, le processus de réinspection des propriétés se fera aux deux ans au lieu de 10 ans, et ce pour prévenir des hausses faramineuses d'évaluation foncière.

5.13 Arrêtés de la communauté rurale

Les arrêtés s'appliqueraient aux limites géographiques de la nouvelle municipalité. Le conseil adopterait un plan de développement pour les anciens DSL et pourrait adopter d'autres arrêtés en fonction des besoins. Il est prévu que le nouveau conseil devrait entreprendre un examen stratégique de tous les arrêtés pour apporter des modifications si nécessaire. À ce moment, tous les arrêtés existants seraient appliqués par la municipalité. La liste des arrêtés municipaux des deux municipalités se retrouve en annexe.

5.14 Personnel pour l'administration et la prestation des services et la structure administrative

Tous les emplois seront conservés et ils seront au service de tout le territoire, c'est-à-dire que les employés actuels des municipalités deviendraient les employés de la nouvelle communauté rurale. De plus, un agent de développement économique et touristique serait embauché. Également, les deux édifices municipaux continueront d'être utilisés



5.15 Actifs et passifs et la répartition de ceux-ci

Les actifs actuels des collectivités participantes (bâtiments, équipements, etc.) seront transférés à la nouvelle communauté rurale. Du côté des dettes actuelles, les propriétaires fonciers de la ville et du village dissous seraient responsables de payer les dettes que la ville ou le village auront contractées avant le regroupement. Pour cette raison, entre autres, le taux de taxation continuera de varier d'une collectivité à l'autre. Les fonds de réserve (épargnes) de la ville et du village seraient attribués uniquement au territoire des anciennes municipalités. Les contributions au fonds de réserve par les propriétaires fonciers de la nouvelle communauté rurale seraient attribuées à tout le territoire.

5.16 Projections budgétaires - les dépenses et revenus annuels et les taux d'impôt foncier annuels (5 ans) (2018-2022)

Les données suivantes ont été utilisées dans la préparation des projections budgétaires 2018-2023 avec le regroupement en Communauté rurale:

- Augmentation des assiettes fiscales d'entre 0% et 4.46% (selon la moyenne annuelle des cinq dernières années);
- Même subvention de financement et de péréquation communautaire qu'en 2016;
- Inflation/augmentation des dépenses entre 0% et 4.46% (selon la moyenne annuelle des cinq dernières années);
- Remboursement des dettes de la ville et du village (avec les taux de taxation des municipalités de 1,50\$ et de 1,47\$);
- Pas de nouvelle dette;
- Réduction annuelle nette de certaines dépenses qui seraient encourues pour les services administratifs, débutant avec une réduction nette de 147 000 \$ en 2018 jusqu'à une réduction de 163 000\$ en 2022;
- Embauche d'un agent de développement économique et touristique, avec budget opération. Tous les organismes communautaires pourront compter sur l'appui de cet agent pour mieux planifier et organiser les activités sur le territoire;
- Meilleur développement de la région. Stratégie de développement économique et touristique pour l'ensemble du territoire

Le tableau suivant montre que, les recettes sont projetées à augmenter de près de 400 000 \$ entre 2018 et 2022 avec une plus grande proportion venant des impôts fonciers.

Îles Lamèque et Miscou				
Recettes projetées	2018		2022	
Impôt foncier	3 095 071 \$	74.9%	3 466 806\$	76.4%
Subvention de financement et de péréquation communautaire	638 144 \$	15.4%	638 144 \$	14.1%
Revenus non-fiscaux	398 386 \$	9.6%	431 120 \$	9.5%
Total des recettes projetées	4 131 601 \$	100.0%	4 536 070 \$	100.0%

Source : Nouveau-Brunswick, Environnement et Gouvernements locaux

Le tableau suivant montre que, les dépenses sont projetées à augmenter de 4 100 000 \$ en 2018 à 4 500 000 \$ en 2022. La réduction des dépenses d'administration générale avec le regroupement permettrait de mieux absorber les dépenses additionnelles pour les autres services de police, d'incendies, de transports, de loisirs etc.

Îles Lamèque et Miscou				
Dépenses projetées	2018		2022	
Administration générale	438 032 \$	11.7%	518 595 \$	11.4%
Coûts reliés à l'évaluation des propriétés	54 759 \$	1.3%	58 887 \$	1.3%
Police	892 823 \$	21.6%	952 268 \$	21.0%
Protection contre les incendies	612 884 \$	14.8%	649 407 \$	14.3%
Contrôle des animaux	5 516 \$	0.1%	5 515 \$	0.1%
Transports - entretien des routes été et hiver et remise à neuf des routes (villages)	502 535 \$	12.2%	533 629 \$	11.8%
Lumières de rues	150 115 \$	3.6%	161 432 \$	3.6%
Urbanisme, mise en valeur du territoire, tourisme	126 354 \$	3.1%	133 590 \$	2.9%
Récréatifs et culturels	294 697 \$	7.1%	307 799 \$	6.8%
Gestion des déchets solides (collecte, recyclage et enfouissement)	374 376 \$	9.1%	399 784 \$	8.8%
Service de la dette et frais bancaires	438 319 \$	10.6%	329 723 \$	7.3%
Transferts au fonds de réserves	0 \$	0.0%	83 900 \$	1.8%
Investissement en immobilisations	53 550 \$	1.3%	203 100 \$	4.5%
Développement économique et touristique	143 000 \$	3.5%	198 442 \$	4.4%
Total des dépenses	4 131 601 \$	100.0%	4 536 070 \$	100.0%
Source : Nouveau-Brunswick, Environnement et Gouvernements locaux				

En regroupant les deux administrations municipales, des économies de près de 147 000 \$ pourraient être réalisées. Le tableau suivant démontre que certaines dépenses peuvent être réduites en éliminant le dédoublement inutile et improductif de services administratifs. Il est prévu que les dépenses pourraient être réduites de 147 000 \$ en 2018 jusqu'à 163 000 \$ en 2022.

Réduction de certaines dépenses - 2018-2022			
	2018	2022	Total cumulatif
Administration - DSL	45 000 \$	51 000 \$	242 000 \$
Services législatifs (conseil)	25 000 \$	30 000 \$	140 000 \$
Administration - municipalités	37 000 \$	38 000 \$	187 000 \$
Frais d'avocat	22 000 \$	23 000 \$	112 000 \$
Gestion des finances - vérification	11 000 \$	12 000 \$	57 000 \$
Déchets Solides	7 000 \$	9 000 \$	41 000 \$
Total	147 000 \$	163 000 \$	779 000 \$
Source : Nouveau-Brunswick, Environnement et Gouvernements locaux			

Ces économies permettront :

- L'embauche d'un agent de développement économique et touristique, avec budget opération. Tous les organismes communautaires pourront compter sur l'appui de cet agent pour mieux planifier et organiser les activités sur le territoire.
- Un meilleur développement de la région ; une stratégie de développement économique et touristique pour l'ensemble du territoire

Différence entre les taux statu quo versus regroupement

Les projections budgétaires prévoient les mêmes augmentations des taux de taxe pour les propriétés avec le regroupement et sans regroupement :

- Aucun village et DSL ne verrait son taux de taxe pour les propriétés augmenter davantage avec le regroupement que sans regroupement.
- Les taux demeureraient différents.
- Les taux augmenteraient de 2 cent par année dans les DSL.
- Des changements importants aux revenus et aux dépenses projetés pourraient influencer les taux de taxe pour les propriétés à la hausse ou à la baisse.

Les tableaux suivant montrent que les taux d'impôts fonciers demeureront différents dans tous les DSL et les deux municipalités. Dans le cas des deux municipalités et les DSL, le regroupement n'occasionnera pas une augmentation plus que le statu quo.

Différence entre les projections des taux d'impôt foncier pour les propriétés résidentielles sans et avec regroupement				
	Taux prévus	Taux prévus		
	Statu quo	Regroupement en une communauté rurale		
Municipalités/DSL	2018	2022 - Sans	2022 - Avec	Différence
Lamèque	1.50 \$	1.50 \$	1.50 \$	0 \$
Ste-Marie-St-Raphaël	1.47 \$	1.47 \$	1.47 \$	0 \$
DSL (moyenne)	1.16 \$	1.24 \$	1.24 \$	0 \$

Différence entre les projections des taux d'impôt foncier pour les propriétés non-résidentielles sans et avec regroupement				
	Taux prévus	Taux prévus		
	Statu quo	Regroupement en une communauté rurale		
Municipalités/DSL	2018	2022 - Sans	2022 - Avec	Différence
Lamèque	2.25 \$	2.25 \$	2.25 \$	0 \$
Ste-Marie-St-Raphaël	2.205 \$	2.205 \$	2.205 \$	0 \$
DSL (moyenne)	1.74 \$	1.86 \$	1.86 \$	0 \$

Source : Nouveau-Brunswick, Environnement et Gouvernements locaux

Note : Une cent sur une propriété d'une valeur de 100 000 \$ a une croissance sur la facture de 10 \$ par année.

Le conseil de la communauté rurale devra être efficace dans l'utilisation des ressources financières disponibles pour répondre aux besoins des communautés participantes dans le cadre de son processus budgétaire et de fixation des taux de taxes de propriétés. Les décisions du conseil concernant l'augmentation des taux de taxe pour les propriétés sont influencées par les facteurs suivants :

- l'augmentation ou la diminution des coûts des services, l'amélioration aux services existants, l'ajout de nouveaux services;
- les formules de partage des coûts des services fournis par la Commission de services régionaux;
- l'augmentation de l'assiette fiscale;
- l'accès aux subventions gouvernementales;
- les fonds de réserve (épargnes);
- la croissance ou la décroissance de la population et des entreprises, et;
- la capacité de payer des payeurs de taxes de propriétés.

Subvention de financement et péréquation communautaire

Les projections budgétaires incluent une subvention de financement et péréquation communautaire annuelle qui représenteraient un montant équivalent à la somme des subventions de financement et péréquation communautaire accordées aux municipalités et aux dix DSL en 2017, soit 638 144 \$.

Fonds de la taxe sur l'essence (FTE)

La ville et le village recevront une contribution de 832 112 \$ (moyenne de 166 422 \$/année) pendant la phase 2014-2018 du Fonds de la taxe sur l'essence.

En étant regroupé, plus de 450 000\$ par année pourraient être récupérés du Fonds de la taxe sur l'essence et investis dans les communautés. Le gouvernement du Nouveau- Brunswick a confirmé son appui et s'est engagé à injecter 280 000\$ par année dès 2018 pour le territoire des anciens DSL.

Afin de bénéficier du FTE et d'avoir accès à d'autres subventions gouvernementales, le conseil de la communauté rurale devra se doter d'un plan de gestion des actifs. Le conseil devra, avec ses employés, des experts conseils et avec la participation des résidents et les organismes communautaires de toutes les communautés participantes, évaluer les besoins de remise à neuf/réhabilitation, de remplacement, de mise au rebut, et/ou d'agrandissement et de choisir les projets qui seraient entrepris avec les argents reçus du FTE dans la communauté rurale. Il est aussi important de noter que la communauté rurale pourrait partager son allocation avec des organismes à but lucratif, à but non lucratif ou non gouvernemental.

5.17 Conditions requises (par les communautés) au regroupement

Voici une liste des conditions exigées par les membres de la Table ronde communautaire

- Aucune perte d'emploi pour ses ressources humaines;
- Maintien des services de qualité pour les citoyens;
- Vision/direction de développement durable afin d'assurer le maintien des infrastructures actuelles et pour assurer que les projets futurs soient étudiés afin de rencontrer positivement les facteurs d'influence économiques, environnementaux et sociaux;
- Mise en place d'une structure organisationnelle qui répond à la vision/direction de développement durable;
- Aucune hausse significative du taux de taxation pour les citoyens;
- Possibilité de neuf (9) sièges sur le conseil municipal, le maire étant élu « at large ».

5.18 Avantages du regroupement proposé par rapport au maintien de la situation actuelle.

Avantages financiers

- Prendre leurs propres décisions sur le budget et les taux de taxe foncière localement et non par le gouvernement provincial.
- Réduire les dépenses administratives (plus de 700 000 \$ sur cinq ans) et être capable de réinvestir ces économies dans des projets communautaires.
- Accéder à des subventions gouvernementales (fédérales et provinciales) afin de mieux répondre aux besoins en matière d'infrastructures, d'installations et d'équipements (i.e. Fonds municipal vert (FCM), Fonds en fiducie pour l'environnement, Fonds de la taxe sur l'essence (FTE) (462 000\$ par année), Fonds Chantier Canada – Volet Collectivités, etc.).
- Avoir une meilleure capacité d'investir dans les communautés pour mieux répondre à aux besoins et attirer des investisseurs de l'extérieur et de nouveaux résidents.
- Avoir la capacité financière pour bâtir des fonds de réserve pour les DSL pour investir dans les communautés.
- Conserver un taux d'impôt foncier le plus bas possible.
- Planifier stratégiquement la gestion et le financement des actifs /biens (i.e. camions à incendie, centres communautaires, parcs d'amusement, patinoires extérieures, égouts pluviaux, etc.) .

Avantages pour les services

- Organiser les services à la mesure des besoins et des moyens; réduire et/ou éviter les coûts liés aux dédoublements de services, d'infrastructures, d'installations et d'équipements.
- Assurer l'accès à des services administratifs et d'entretien (i.e. incendie, sports, etc.) à des coûts le plus bas possible.
- Se doter d'une équipe d'employés qui travailleront au service de l'ensemble de la communauté (i.e. nouvel agent de développement économique et touristique)
- Planifier stratégiquement les services et le développement des communautés:
 - un plan d'aménagement du territoire pour l'ensemble des localités ;
 - un plan de mesures d'urgence.

Avantages économiques

- Offrir un plus grand soutien aux organismes de développement économique (i.e. Chambre de commerce).
- Ajouter des ressources affectées au développement économique et touristique.
- Appuyer et coordonner le travail des bénévoles qui œuvrent dans les divers secteurs d'activités.
- Bâtir sur les atouts économiques, tels que les industries de la pêche, de la tourbe, du bleuët, de la canneberge et du tourisme.

Avantages environnementaux

- Assurer une meilleure protection des sources d’approvisionnement en eau et accès à l’eau potable.
- Rehausser la capacité d’adaptation des localités aux répercussions et risques des changements climatiques et à l’augmentation du niveau de la mer, tels que l’érosion côtière, l’inondation côtière et l’invasion d’eau salée dans les puits d’eau potable.
Exemples de mesures d’adaptation :
 - adoption d’une réglementation qui contrôle mieux le développement dans les zones à risque (développer un guide pour outiller les gens qui veulent se construire le long des côtes) ;
 - mise à jour des plans de mesures d’urgence ;
 - travaux de stabilisation des infrastructures présentant des risques élevés de détérioration dans les zones à risque ;
 - programme de revitalisation des berges.

Avantages sociaux

- Conserver les noms des localités, les adresses postales et les adresses civiques (911).
- Mieux appuyer les nombreux organismes communautaires et favoriser leur entraide.
- Se doter d’une stratégie de marketing et promouvoir les localités pour mieux attirer des investisseurs de l’extérieur et de nouveaux résidents.
- Se doter des ressources nécessaires pour travailler au développement futur de notre communauté et ainsi améliorer la qualité de vie des citoyens.

Avantages politiques

- Permettre à l’ensemble des habitants du territoire de se donner un projet communautaire commun et se doter d’un conseil représentatif de toutes les localités.
- Permettre à tous les citoyens et citoyennes de participer pleinement à la vie démocratique en ayant la possibilité de siéger au conseil, en votant aux élections municipales, en assistant aux réunions du conseil et en participant à ses comités.
- Diminuer la dépendance envers le gouvernement provincial pour mieux s’occuper des affaires communautaires et du développement des localités.

6.0 PARTICIPATION DES RÉSIDENTS À LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE (CONSULTATIONS PUBLIQUES)

6.1 Processus de consultation publique

En mai 2016, un premier sommaire a été distribué à tous les résidents des îles Lamèque et Miscou. Ce sommaire contenait, entre autres, les faits saillants du projet de regroupement. Ensuite, les résidents étaient invités à participer à l'une des sessions de consultation qui se sont tenues du 31 mai au 18 juin 2016.

DSL des paroisses Sainte-Cécile et de la paroisse Shippagan

Lieu: Centre communautaire de Ste-Cécile

Date : Mardi 31 mai 2016 à 19h

Ville de Lamèque

Lieu: Club de l'âge d'or de Lamèque

Date : Mercredi 1er juin à 19h

DSL de l'île Miscou

Lieu: Église de Miscou

Date : Lundi 6 juin 2016 à 18h

DSL de Pigeon Hill, Coteau Road et de Cap-Bateau

Lieu: Sous-sol de l'Église à Pigeon-Hill

Date : Mardi 7 juin à 19h

DSL de Haut-Lamèque

Lieu: Salle de conférence au Restaurant Au P'tit Mousse

Date : Mercredi 8 juin à 19h

DSL de Pointe-Canot, Petite-Lamèque et de Pointe-Alexandre

Lieu: Club de l'âge d'or de Lamèque

Date : Jeudi le 9 juin 2016 à 19h

Village Sainte-Marie-Saint-Raphael

Lieu: Centre des Chevaliers de Colomb

Date : Mardi 14 juin 2016 à 19h

Journée portes ouvertes pour répondre aux questions de façon individuelle

Lieu: Club de l'âge d'or de Lamèque

Date : Samedi 18 juin 2016 de 14h à 16h

En février 2017, les résidents furent convoqués à une deuxième série de rencontres d'information. Ces derniers ont reçu la proposition finale du projet de regroupement par la poste.

Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël : le mercredi 15 février 2017 à 19 h au centre des Chevaliers de Colomb.

DSL de Miscou : le lundi 20 février 2017 à 19 h à l'église de Miscou.

Ville de Lamèque : le mardi le 21 février 2017 à 19 h à l'hôtel de ville.

DSL de Ste-Cécile et Paroisse Shippagan : le mercredi 22 février 2017 à 19 h au centre communautaire de Ste-Cécile.

Pointe-Canot, Haut-Lamèque, DSL Pointe-Alexandre, Petite-Lamèque et une partie du DSL de paroisse Shippagan (vers Savoy Landing) : le dimanche 26 février 2017 à 19h au club de l'âge d'or de Lamèque.

DSL de Pigeon Hill, Coteau Road et Cap-Bateau : le lundi 27 février 2017 à 19 h au sous-sol de l'église de Pigeon-Hill.

Comités consultatifs des DSL, conseils municipaux, entreprises et organismes communautaires : le mercredi 1er mars 2017 à 19 h au Club de l'âge d'or de Lamèque.

6.2 Résultats (participation, points de vue exprimés)

Près de 1 000 résidents ont participé aux deux séries de rencontres tenues en 2016 et 2017. Durant ces rencontres, les résidents reçurent une présentation du projet qui fut suivie d'une période de questions-réponses.

La majorité des points de vue exprimés ont permis de valider les principaux avantages du regroupement proposé, entre autres, d'enrichir la vie démocratique, de doter la région d'une structure de gestion moderne, d'offrir des services de meilleure qualité, d'attirer des jeunes familles et des travailleurs, de favoriser la croissance des entreprises, de limiter les hausses de taxes foncières, d'accroître l'accès aux subventions gouvernementales, et d'assurer la gestion des actifs/biens publics.

Les tableaux suivants présentent les résultats des consultations et des sondages distribués.

Consultations publiques – mai et juin 2016

	# de personnes présentes	Nombre de sondage reçu	% des répondants	Nombre de oui	Nombre de non	Nombre d'indécis	% de oui	% de non	% d'indécis
Quartier 1 Miscou	95	60	63%	5	44	11	8%	73%	18%
Quartier 2 Pigeon Hill, Coteau Road et Cap-Bateau	84	56	67%	20	14	22	36%	25%	39%
Quartier 3 Paroisse Ste-Cécile et DSL pParoisse Shippagan	60	20	33%	5	5	10	25%	25%	50%
Quartier 4 Pointe-Canot, Petite-Lamèque et Pointe-Alexandre	77	47	61%	32	6	9	68%	13%	19%
Quartier 5 Lamèque	26	16	62%	15	0	1	94%	0%	6%
Quartier 6 Haut-Lamèque et DSL Paroisse Shippagan	25	18	72%	7	0	11	39%	0%	61%
Quartier 6 Sainte-Marie-Saint-Raphaël	43	31	72%	14	5	12	45%	16%	39%
Pourcentage de répondants	410	248	61%	98	74	76	40%	30%	31%

Rencontres d'information en février et mars 2017

	# de personnes présentes	Nombre de sondage reçu	% des répondants	Nombre de oui	Nombre de non	Nombre d'indécis	% de oui	% de non	% d'indécis
Quartier 1 Miscou	111	51	46%	5	40	6	10%	78%	12%
Quartier 2 Pigeon Hill, Coteau Road et Cap-Bateau	101	34	34%	7	17	10	21%	50%	29%
Quartier 3 Paroisse Ste-Cécile et DSL Paroisse Shippagan	83	9	11%	3	2	4	33%	22%	44%
Quartiers 4 et 6 Pointe-Canot, Petite-Lamèque, Pointe-Alexandre, Haut-Lamèque et DSL Paroisse Shippagan	80	22	28%	19	0	3	86%	0%	14%
Quartier 5 Lamèque	49	33	67%	26	3	4	79%	9%	12%
Quartier 6 Sainte-Marie-Saint-Raphaël	89	41	46%	21	13	7	51%	32%	17%
Organismes, entreprises, comités	25	6	24%	6	0	0	100%	0%	0%
Pourcentage de répondants	538	196	36%	87	75	34	44%	38%	17%

7.0 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX

La Table ronde communautaire recommande à la population de donner son appui au regroupement des 10 DSL et des deux municipalités en une communauté rurale. Il s'agit selon le comité de la Table ronde communautaire de la meilleure option de gouvernance locale pour permettre à la communauté des îles Lamèque et Miscou d'offrir des services modernes, de développer une communauté attrayante pour tous les citoyens et citoyennes et d'assurer sa prospérité à long terme.

8.0 ANNEXES

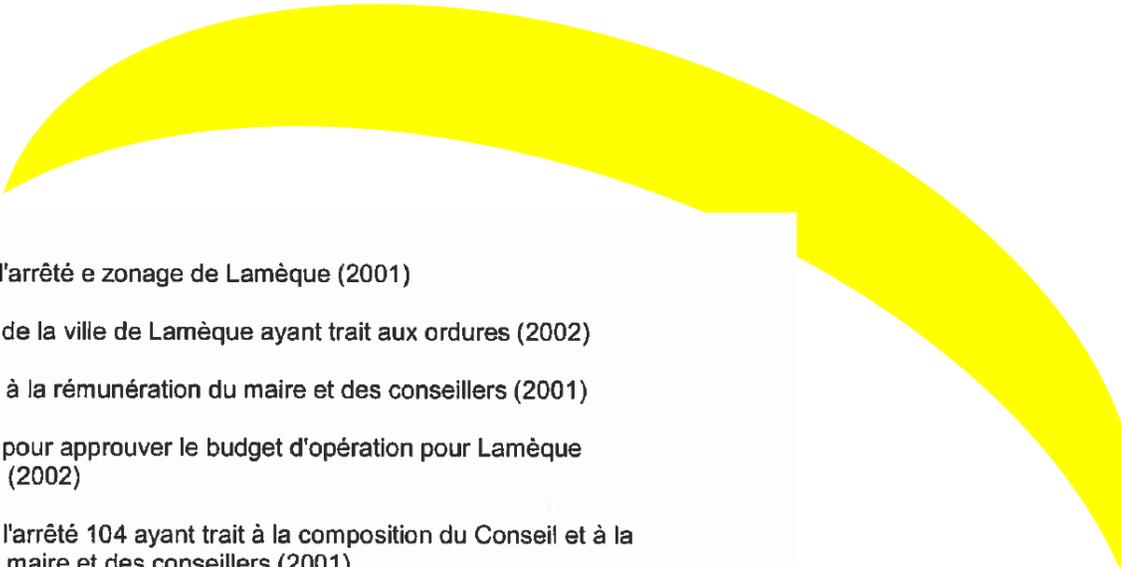
8.1 Arrêtés municipaux de la Ville de Lamèque

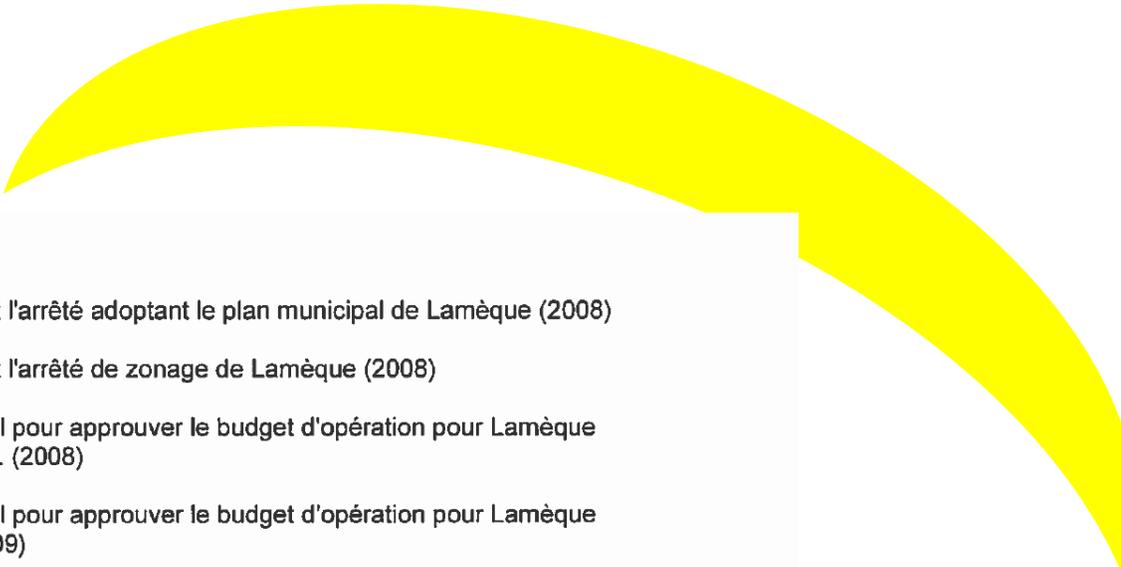
LISTE DES ARRÊTÉS

12. Arrêté municipal concernant le sceau 1976. (En vigueur).
15. Arrêté municipale (composition du conseil 1978 / 1981 (en vigueur
16. Arrêté municipale sur les lieux dangereux ou inesthétiques. (1979)
19. Arrêté municipal sur l'interdiction de faner, mendier, solliciter,(1979) en vigueur.
24. Arrêté municipal concernant le lotissement (1982) en vigueur
25. Arrêté municipal concernant la construction (1982) en vigueur
28. Arrêté municipale les chiens. (1983) en vigueur
33. Arrêté municipal ayant trait aux ordures (1983) en vigueur
35. Arrêté municipal concernant les colporteurs(1984) en vigueur
37. Arrêté municipal concernant le fond de réserve (1984) en vigueur
38. Arrêté municipal concernant les pompiers (1985) en vigueur
40. Arrêté municipal concernant un amendement au règlement de zonage (1985) abrogé
43. Arrêté municipal modifiant l'arrêté ayant trait au réseau d'égouts (1985) en vigueur
44. Arrêté municipal modifiant l'arrêté ayant au réseau de d'aqueduc (1985) en vigueur
47. Arrêté municipal modifiant l'arrêté de construction (1986) en vigueur
48. Arrêté municipal ayant trait à l'établissement d'une organisation de mesures d'urgence (1988) en vigueur
49. Arrêté municipal ayant trait à l'établissement d'un fons de réserve pour l'enlèvement de la neige (1992) en vigueur
50. Arrêté municipal modifiant l'arrêté 41 ayant trait au réseau d'égouts (1986)

51. Arrêté municipal modifiant l'arrêté 42 ayant trait au réseau d'aqueduc (1986) en vigueur
52. Arrêté municipal modifiant l'arrêté 15 ayant trait à la composition du conseil et à la rémunération du maire et des conseillers (1986) en vigueur
55. Arrêté municipal concernant la commission des loisirs (1989) en vigueur
56. Arrêté municipal modifiant l'arrêté 41 ayant trait au réseau d'égouts (1989) en vigueur
57. Arrêté municipal modifiant l'arrêté 42 ayant trait au réseau d'aqueduc (1989) en vigueur
58. Arrêté municipal ayant trait au plan municipal (1989) en vigueur
59. Arrêté municipal ayant trait au règlement de zonage (1989) en vigueur
60. Arrêté municipal modifiant l'arrêté 41 ayant trait au réseau d'égout (1989) en vigueur
61. Arrêté municipal modifiant l'arrêté 42 trait au réseau d'aqueduc (1989) en vigueur
63. Arrêté municipal ayant trait à la désignation et l'établissement de la zone d'amélioration des affaires (1990) en vigueur
64. Arrêté municipal modifiant l'arrêté de zonage (1990) en vigueur
67. Arrêté municipal ayant trait au réseau d'aqueduc (1992) en vigueur
68. Arrêté municipal ayant trait au réseau d'égout (1992) en vigueur
69. Arrêté municipal l'arrêté adoptant le plan municipal de Lamèque
70. Arrêté adoptant le budget d'opération de Lamèque Centre Ville Inc. (1992)
71. Arrêté du Fonds de Fiducie (1992)
72. Arrêté Fons de Réserve (1992)
73. Arrêté modifiant l'arrêté de zonage (1993)
75. Arrêté modifiant l'arrêté ayant trait au réseau d'égout (1993)
76. Arrêté de lotissement (1993)

77. Arrêté de construction (1993)
78. Arrêté modifiant l'arrêté de zonage (1993)
79. Arrêté règlementant l'aménagement de maisons mobiles à l'intérieur d'un parc à maisons mobiles (1993)
80. Arrêté adoptant le budget d'opération de Lamèque Centre Ville (1993)
81. Arrêté ayant trait à la composition du conseil municipal (1994)
82. Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Lamèque (1994)
83. Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan de zonage de Lamèque (1994)
86. Arrêté municipal ayant trait aux ordures (1994)
87. Arrêté municipal pour approuver le budget d'opération de Lamèque Centre Ville (1994)
88. Arrêté municipal pour approuver le budget d'opération de Lamèque Centre Ville (1995)
89. Arrêté concernant le contrôle des chiens (1996)
90. Arrêté adoptant le budget d'opération de Lamèque Centre Ville
91. Arrêté adoptant le plan municipal
93. Arrêté adoptant le budget d'opération de Lamèque Centre Ville Inc. (1997)
94. Arrêté de zonage incluant auberge (1998)
95. Arrêté municipal pour approuver le budget d'opération pour Lamèque Centre Ville (1999)
96. Arrêté modifiant l'arrêté 67 ayant trait au réseau d'égouts
97. Arrêté modifiant l'arrêté 68 ayant trait au réseau d'égouts
99. Arrêté municipal pour approuver le budget d'opération pour Lamèque Centre Ville (1999)
100. Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Lamèque (2001)

- 
101. Arrêté modifiant l'arrêté e zonage de Lamèque (2001)
 103. Arrêté municipal de la ville de Lamèque ayant trait aux ordures (2002)
 104. Arrêté ayant trait à la rémunération du maire et des conseillers (2001)
 105. Arrêté municipal pour approuver le budget d'opération pour Lamèque Centre Ville Inc. (2002)
 106. Arrêté municipal l'arrêté 104 ayant trait à la composition du Conseil et à la rémunération du maire et des conseillers (2001)
 107. Arrêté municipal pour approuver le budget d'opération pour Lamèque Centre Ville Inc. (2002)
 108. Arrêté municipal de la Ville Lamèque ayant trait aux ordures (2003)
 109. Arrêté de construction(2003)
 110. Arrêté adoptant le budget pour Lamèque Centre Ville Inc. (2003)
 111. Arrêté portant sur les lieux dangereux ou inesthétiques (2004)
 112. Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Lamèque (2005)
 113. Arrêté municipal pour approuver le budget d'opération pour Lamèque Centre Ville Inc. (2004)
 114. Arrêté modifiant de zonage de Lamèque (2004)
 115. Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Lamèque (2005)
 116. Arrêté municipal pour approuver le budget d'opération pour Lamèque Centre Ville Inc. (2005)
 117. Arrêté concernant le magasinage le dimanche dans la Ville de Lamèque (2005)
 118. Arrêté adoptant le budget pour Lamèque Centre Ville Inc. (2006)
 119. Arrêté adoptant le plan d'urbanisme municipal de Lamèque (2007)
 121. Arrêté municipal pour prouver le budget d'opération pour Lamèque Centre Ville Inc. (2007)
 122. Arrêté modifiant l'arrêté du zonage de Lamèque (2008)

- 
123. Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Lamèque (2008)
 124. Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Lamèque (2008)
 125. Arrêté municipal pour approuver le budget d'opération pour Lamèque Centre Ville Inc. (2008)
 126. Arrêté municipal pour approuver le budget d'opération pour Lamèque Centre Ville (2009)
 127. Arrêté modifiant l'arrêté 120 de zonage de Lamèque (2010)
 128. Arrêté modifiant l'arrêté 76 de lotissement de Lamèque (2010)
 129. Arrêté modifiant l'arrêté 109 de construction de Lamèque
 130. Arrêté municipal pour approuver le budget d'opération pour Lamèque Centre Ville Inc. (2011)
 131. Arrêté municipal Budget Lamèque Centre Ville (2011)
 132. Arrêté municipal- Établissant une commission culturelle pour la ville de Lamèque
 133. Arrêté modifiant l'arrêté de zonage
 134. Arrêté modifiant le plan municipal
 135. Arrêté municipal- Budget- Lamèque Centre Ville

8.2 Arrêtés municipaux du Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël

ARRÊTÉ # 16-01
PORTANT SUR LES PROCÉDURES ET ORGANISATION DU CONSEIL

ARRÊTÉ #13-04
CONCERNANT LA COMPOSITION DU CONSEIL
ARRÊTÉ #05-10-03 EST MODIFIÉ

ARRÊTÉ #13-07
ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ ADOPTANT LE PLAN MUNICIPAL
ARRÊTÉ #03-02 EST MODIFIÉ

ARRÊTÉ #13-01
ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DE CONSTRUCTION
ARRÊTÉ #06-10 EST MODIFIÉ

ARRÊTÉ #13-02
ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DE LOTISSEMENT
ARRÊTÉ #87-5 EST MODIFIÉ

ARRÊTÉ #13-06
MODIFICATION À L'ARRÊTÉ DE ZONAGE
ARRÊTÉ #03-01 EST MODIFIÉ

ARRÊTÉ #90-7
CONCERNANT LE CONTRÔLE DES CHIENS
ARRÊTÉ #88-7 EST MODIFIÉ

ARRÊTÉ #94-1
EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DES GRAVIÈRES

ARRÊTÉ #97-9
ÉTABLISSEMENT D'UN FOND DE FIDUCIE POUR L'AMORTISSEMENT DES MACHINES ET DE L'ÉQUIPEMENT

ARRÊTÉ #97-10
TRANSFERT DE FONDS AU FOND DE FIDUCIE POUR L'AMORTISSEMENT DES MACHINES ET DE L'ÉQUIPEMENT

ARRÊTÉ #98-2
RÉGISSANT LE CAUTIONNEMENT ANNUEL DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS DU VILLAGE



ARRÊTÉ # 16-02
LIEUX DANGEREUX OU INESTHÉTIQUES

ARRÊTÉ #12-02
ARRÊTÉ RELATIF À L'USAGE DU TABAC DANS LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

8.3 Projections budgétaires

Annexe # – Projections budgétaires – Croissance de l’assiette fiscale selon la collectivité, 2011-2016

Annexe # – Projections budgétaires – Assiette fiscale par type de propriété selon la collectivité, 2015

Annexe # – Projections budgétaires – Plan de dépenses en immobilisation, Fonds spéciaux, 2014-2018

Annexe # – Projections budgétaires : subventions, 2011-2016

Annexe # – Projections budgétaires : investissement annuel en infrastructure, 2017-2022

Annexe ## – Projections budgétaires : revenus projetés pour la Nouvelle communauté des Iles Lamèque et Miscou 2018-2022

Annexe ## – Projections budgétaires : dépenses projetées pour la Nouvelle communauté des Iles Lamèque et Miscou 2018-2022

Annexe ## – Projections budgétaires : réduction de certaines dépenses, 2018-2022

Annexe ## – Projections budgétaires : statu quo – DSL de , 2016-2022

Annexe ## – Projections budgétaires : statu quo – DSL de , 2016-2022

Annexe ## – Projections budgétaires : statu quo – DSL de , 2016-2022

Annexe ## – Projections budgétaires : statu quo – DSL de , 2016-2022

Annexe ## – Projections budgétaires : statu quo – DSL de , 2016-2022

Annexe ## – Projections budgétaires : statu quo – DSL de , 2016-2022

Annexe ## – Projections budgétaires : statu quo – DSL de , 2016-2022

Annexe ## – Projections budgétaires : statu quo – DSL de , 2016-2022

Annexe ## – Projections budgétaires : statu quo – DSL de , 2016-2022

Annexe ## – Projections budgétaires : statu quo – DSL de , 2016-2022

Annexe ## – Projections budgétaires : statu quo – ville de Lamèque, 2016-2022

Annexe ## – Projections budgétaires : statu quo – village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël, 2016-2022

Annexe ## – Projections budgétaires : Revenues et dépenses de la nouvelle communauté rurale des Iles Lamèque et Miscou, 2018-2022

Annexe ## – Projections budgétaires : Mandat, assiette fiscale et taux d’impôt foncier prévu pour la nouvelle Communauté rurale des Iles Lamèque et Miscou, 2018-2022

Annexe ## – Projections budgétaires : taux d’impôt foncier prévu avec statu quo versus regroupement, 2018 et 2022

Annexe ## – Projections budgétaires : taux d’impôt foncier prévu sans et avec regroupement, 2018 et 2022